
Robert Mencherini

Président de PROMEMO

La santé au travail et le mouvement ouvrier

Promemo, lors de ses rencontres 2008, s'était interrogée sur les évolutions du militantisme et du mouvement social de 1945 à 1968, puis, en 2009, sur les rapports entre la culture et le mouvement ouvrier, et, en 2010, sur les liens de ce dernier avec le sport. La quatrième rencontre qui a eu lieu, le samedi 8 octobre, au centre Azur de Sanary-sur-Mer, était consacrée à la santé au travail et l'intervention des organisations ouvrières dans ce domaine.

L'actualité nous interpellait : suicides directement liés à un « mal être au travail », multiplication des accidents du travail, lutte des salariés touchés par les maladies professionnelles et qui réussissent, non sans mal, à les faire reconnaître comme telles, en particulier l'asbestose (maladie pulmonaire due à l'exposition à l'amiante). Nous savions aussi que les organisations ouvrières s'étaient préoccupées de longue date de l'amélioration des conditions de travail et, peut-être plus récemment, de leurs implications sur la santé des salariés.

Il nous semblait nécessaire de faire le point à ce propos à la fois en recueillant des témoignages sur les luttes actuelles et en essayant d'apporter un éclairage historique. Nous avons donc fait appel, comme toujours dans nos rencontres, à des intervenants, à des militants, associations et organisations concernés aujourd'hui par cette question et à des historiens du mouvement social et du mouvement ouvrier.



Ainsi, le matin, un exposé de Patrick Hautière (militant syndicaliste, Toulon) a proposé quelques repères en matière de luttes et législation du travail. Une table ronde, animée par Colette Drogoz, a ensuite réuni sur ce thème, Marc Andréol (médecin, Association pour la prise en charge des maladies éliminables, Port-de-Bouc), Michel Bianco (Fondation Copernic), Dominique Bellezza (médecin du travail, Marseille), Gilbert Jean (syndicaliste, direction régionale du travail, Marseille), Jean-Claude Aparicio (syndicaliste, zone de Martigues-Fos-sur-Mer).

L'après-midi, sous la présidence de Jacques Girault, professeur émérite de l'université de Paris 13, Michel Pigenet, directeur du Centre d'histoire sociale du 20^e siècle, a évoqué l'histoire de la santé et la sécurité au travail dans les métiers de la manutention portuaire, secteur évidemment très important dans notre région. Participèrent à la table ronde qui suivit, animée par Gérard Leidet, Pierre Bouvier de l'association Centaure de La Ciotat (victimes de l'amiante) et Yves Baunay de l'Institut de recherche de la FSU.

On retrouvera l'essentiel du contenu de ces interventions dans ce *Bulletin de Promemo* qui apporte ainsi, une nouvelle fois, sa pierre à l'histoire ouvrière et sociale régionale. Que soient remerciés les nombreux participants à cette riche rencontre, ainsi que le Conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sans qui elle n'aurait pu avoir lieu.

Michel Pigenet

On sait la place de « l'homme fort » dans la représentation laudative des travailleurs et la symbolique du mouvement ouvrier. Elle coexiste avec, celle, doloriste, de l'exploité participe de l'ambivalence d'une contestation soucieuse, simultanément, d'affirmer la puissance déterminée de l'acteur prolétarien et de dénoncer l'inhumanité de sa condition. Le constat vaut pour les dockers dont l'exposition aux dangers et la pénibilité du travail concourt à la cohésion du groupe autour de références viriles dans le même temps où elle contribue à les maintenir aux marges du salariat ordinaire¹. De fait, la profession n'est pas de celle que l'on exerce impunément.

Les risques du métier

En 1992, année d'une réforme majeure du statut en vigueur depuis la Libération, la proportion des accidentés du travail atteint le taux record de 54,8 % parmi les ouvriers de la manutention des ports maritimes, classés en tête de tous les salariés affiliés à la CNAM². Indépendamment des fluctuations annuelles, les statistiques disponibles maintiennent les dockers à cette peu enviable première place. Près d'un quart de siècle plus tôt, en 1969, ils précèdent de loin, avec un taux de 56,2 %, les ouvriers des travaux publics maritimes et fluviaux – 30,4 %. À cette même date, la gravité des blessures redouble les effets de leur fréquence : 13,01 % des accidents enregistrés autour des quais entraînent une incapacité permanente quand la moyenne est de 10,7 % pour l'ensemble des salariés³. Le phénomène est antérieur, notons-le, à l'industrialisation

* La présente contribution s'inscrit dans le prolongement d'une précédente étude. Cf. M. Pigenet, « Les risques du métier ? Les accidents du travail dans les ports français », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, Lausanne, n° 20, 2004, p. 67-80.

1 M. Pigenet, « Les dockers : retour sur le long processus de construction d'une identité collective en France, 19-20^e siècles », *Genèses*, n° 42, mars 2001, p. 5-25.

2 Caisse nationale d'assurance-maladie de la Sécurité sociale, *Statistiques nationales d'accidents du travail, 1990-1992*, Paris, 1993.

3 *Statistiques nationales d'accidents du travail, 1969-1971*, Paris, 1972.

de la manutention portuaire qui accompagne la conteneurisation. Pour la période allant de 1947 au premier semestre 1951, la fréquence des accidents dans les vingt-trois principaux ports français est cinq à sept fois supérieure à celle observée dans l'ensemble du salariat, tandis que la durée des arrêts de travail y est de vingt jours contre dix pour le reste des actifs⁴.

Ces spécificités anciennes n'ont pas manqué de retenir l'attention des hygiénistes et des fonctionnaires du 19^e siècle, sensibles aux atmosphères physiques et aux conditions de travail. En 1830, Parent-Duchâtelet analyse les conséquences sur la santé des débardeurs parisiens de la Ville de Paris de l'immersion prolongée de leurs membres inférieurs dans l'eau froide⁵. Sept décennies plus tard, Armand Imbert, pionnier des études de poste, souligne, en concertation avec des syndiqués sétois, les facteurs de surmenage et l'influence de celui-ci sur la survenue d'accidents⁶.

La manutention constitue, il est vrai, une phase délicate du procès de production et de circulation. Toutes branches confondues, les ruptures de charge cumulent le tiers des accidents recensés⁷. Chutes des hommes à terre, à l'eau ou dans les cales, heurts de bennes ou charges, lâchages de filins ou de crochets, écrasement sous une palanquée ou entre deux wagons en manœuvre alimentent la chronique tragique des ports. Les tâches effectuées en plein air exposent aux glissades

.....
4 Centre des archives contemporaines (CAC), 920251, art. 16. Rapport de la direction générale de la Sécurité sociale au directeur de la main-d'œuvre du ministère du travail, le 29 novembre 1951.

5 A. J.-B. Parent-Duchâtelet, « Mémoire sur les débardeurs de la ville de Paris ou recherche sur l'influence que peut avoir sur la santé l'immersion prolongée des extrémités inférieures dans l'eau froide », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, t. 3 (2), 1830, p. 245-293.

6 A. Imbert et M. Mestre, « Statistiques d'accidents du travail », *Revue scientifique*, 24 septembre 1904.

7 B. Van De Vyver, « La manutention manuelle », B. Cassou, D. Huez, M.-L. Mousel, C. Spitzer, A. Touranchet (dir.), *Les risques du travail. Pour ne pas perdre sa vie à la gagner*, Paris, La Découverte, 1985.



et aux chutes en cas de pluie, aux ardeurs du soleil estival et aux morsures du gel hivernal, pour ne rien dire de la dureté du travail en cales frigorifiques. Il faut également compter avec l'encombrement des terre-pleins où les camions et les wagons se croisent et circulent parfois à vive allure... L'état du matériel, en premier lieu des élingues et des crochets, la médiocrité ou l'absence d'éclairage à bord ou sur les quais, la vétusté des navires auxquels on accède par des planches, des échelles ou des échafaudages hors d'usage, accroissent la probabilité d'un malheur.

La nature et le mode de conditionnement des marchandises entrent aussi en ligne de compte. Ils induisent la taille et le poids des colis, à l'exemple des sacs de plus d'un quintal d'autrefois, le type d'outils requis, telles ces brouettes « carolines » capables de supporter des charges d'une demi-tonne. L'aspect physique contribue à l'évaluation de la difficulté et du danger du travail. Les dockers expérimentés connaissent l'instabilité des billes de bois et des « rondins gras » sur lesquels les pieds dérapent. La peau des bras et des épaules s'écorche au contact des arêtes de poissons ou de la dureté des pains de sucre,

l'appareil respiratoire et les yeux s'encrassent dans les nuages de poussières que provoque le maniement des céréales, du charbon, des minerais, du ciment, du soufre, de l'amiante et du brai redouté par les dockers. La nocivité chimique des pyrites ou des phosphates le dispute à celle, organique, des aliments avariés, des peaux et des laines souillées, parasitées par la vermine et les rats...

Les procès-verbaux égrènent la litanie des entorses, des lumbagos et des hernies, des membres fracturés ou amputés, des maladies infectieuses – charbon, septicémie, tuberculose –, des asphyxies et intoxications gazeuses dues aux engins motorisés mobilisés dans les soutes, des mycoses externes et internes, des brûlures et engelures, des irritations des yeux, muqueuses, voies respiratoires et digestives, des ulcères et des cancers. Trop sollicités, les corps se déforment, les articulations s'enflamment, la colonne vertébrale se rigidifie, le cœur se dérègle. Jour après jour s'installe une « fatigue qui vous arrache tous réflexes »¹. Entre 1947 et 1962, 58,2 % des accidents

.....
1 Selon la formule d'un docker calaisien, *L'Avenir des ports*, septembre 1964.

rouennais se produisent l’après-midi¹. Le risque décuple à l’issue d’heures supplémentaires, des vacations nocturnes ou, pire, en cas de « doublage », pratique alors courante. La fréquence s’accroît en fin de semaine. Avec l’âge, les périodes de récupération ne suffisent plus à effacer une lassitude envahissante. Les effets de l’intensification du travail n’épargnent personne. Leurs manifestations se prolongent loin du port. De retour chez eux, les ouvriers, « *brisés, épuisés, vidés* » et « *taciturnes* », aux dires de leurs proches, sombrent vite dans un sommeil agité².

L’usure de l’organisme engendre un vieillissement prématuré. Les contremaîtres, voire le collectif ouvrier, ne s’y trompent pas : à Bordeaux, le syndicat s’indigne du sort de dockers « *usés à 52 ans* » et chassés des bordées par des collègues plus jeunes³. Peu à peu, les militants imposent l’inscription dans les accords locaux de clauses d’emplois réservés aux travailleurs âgés ou handicapés. Au milieu des années 1960, un rapport officiel confirme que bien peu d’ouvriers entrés jeunes dans la profession parviennent à l’exercer jusqu’à l’âge de la retraite⁴. Le ministre l’admet qui, pour mettre fin à une longue épreuve de forces, concède l’assouplissement des conditions de départ en préretraite pour inaptitude. Souvent, la mort prend les devant. Quelques années plus tôt, une enquête a révélé qu’à 21 ans, l’espérance de vie des dockers était inférieure de onze ans à celle de la moyenne de leurs compatriotes⁵.

La motorisation et la mécanisation tardive, mais accélérée, de la décennie 1970 ont des conséquences contradictoires. Elles allègent les tâches musculaires sans supprimer le caractère physique du travail. L’absence fréquente de portiques à nacelle oblige les hommes à escalader les conteneurs pour préparer leur accrochage, puis à sauter du caisson métallique avant son enlèvement. Le déplacement de chariots élévateurs inadaptés à la circulation sur les faux-ponts contraint leurs conducteurs à des acrobaties périlleuses. Le ballet des bennes géantes ou des lourds et

.....
1 S. Coutant, *Le docker de Rouen. La pratique du métier, du statut de 1947 au début des années 1960*, maîtrise d’histoire, Rouen, 1996, p. 125.

2 *L’Avenir des ports*, juin 1959.

3 Frédou, *Congrès fédéral national, Paris, 18-19 mai 1960*, p. 55.

4 CAC, 870150, art. 23. Enquête nationale de la direction des ports et des voies navigables, 1965-1966.

5 Citée par Hamel, 20^e *Congrès fédéral national*, Paris, 13-14 mai 1982, p. 70.

volumineux conteneurs, la vitesse d’engins toujours plus puissants interdisent le moindre faux pas et défaut de vigilance. Mais d’autres maux, sociaux ceux-là, accompagnent ces nouveaux risques. Suite à la mensualisation, en 1992, du gros des dockers, désormais rattachés aux entreprises, le prolétariat des intérimaires renoue avec la vieille angoisse de l’incertitude du lendemain. Postés chaque soir près de leur téléphone, ses membres attendent l’appel qui les convoquera pour le shift du lendemain matin. Embauchés au jour le jour avec une assurance sociale minimale, ils ne jouissent d’aucune garantie contre un possible accident sur le trajet qui les mène de leur domicile au port.

« **Prendre sur soi** » : composer avec le danger et la souffrance

Longtemps, l’intermittence a réglé l’embauche portuaire au gré du mouvement irrégulier des navires. Recrutés à la vacation – 4 heures – ou au *shift* – 8 heures -, après l’avoir parfois été à l’heure, les dockers sont passés par tous les modes de flexibilité. Cette situation a favorisé le recours durable à des intermédiaires chargés par les employeurs de sélectionner les hommes et de les rémunérer⁶. La mémoire ouvrière entretient le souvenir de la brutalité des contremaîtres avant que les syndicats ne s’en mêlent. À Port-Saint-Louis-du-Rhône, il est question de jetons d’embauche lancés à la volée, à Boulogne de pelles sur lesquelles les dockers sont invités à se ruer. Choisis pour leur « main de fer », leur aptitude aux « coups de gueule » et le gabarit qui les autorise, beaucoup de contremaîtres joignent les voies de fait aux cris et aux insultes. L’un des principaux objectifs des syndicats est, partout, de faire reculer le caïdat qui contraint les ouvriers à « *marcher sur le ventre* »⁷ et assure la cohésion du système de marchandage, d’exploitation en cascade et de clientélisme en vigueur dans les ports. La loi de 1947 a entamé, sinon anéanti, le pouvoir des contremaîtres au profit des bureaux centraux de la main-d’œuvre – BCMO – et des syndicats⁸.

Des décennies durant, les patrons ont été

.....
6 M. Pigenet, « Les dockers ; retour... », *art. cit.*

7 Lucien Nolent, secrétaire du syndicat havrais, 18^e *Congrès fédéral national*, Paris, 8-9 juin 1978, p. 66.

8 M. Pigenet, « Le statut des dockers de 1947. Acquis législatif et pratiques sociales », « Construction d’une histoire du droit du travail », *Cahiers de l’Institut régional du travail*, n° spécial, Aix-en-Provence, 2001, p. 241-259.

dispensés d’investir dans l’achat des coûteux équipements de levage fournis par les chambres de Commerce, les ports autonomes, voire les compagnies de navigation. Loueurs d’hommes plus que véritables chefs d’entreprise, experts en marchandage et en affaires traitées au coup par coup, beaucoup ne se sentent pas de devoirs particuliers envers les travailleurs embauchés sous le plus éphémère des contrats. Quand bien même des centaines ou des milliers d’ouvriers se pressent quotidiennement sur les quais, beaucoup de ces derniers resteront dépourvus, jusqu’à des dates très avancées, de toilettes et de douches. Au début des années 1950, un rapport officiel évoque, à Bordeaux, un « *matériel à bout de souffle* », déplore l’absence, à La Rochelle, de protection contre le brai et s’inquiète des risques pris par les dockers de Dunkerque¹. En 1956, dix des seize boîtes à pharmacie accessibles près des chantiers rouennais satisfont aux normes. Si l’administration s’efforce, avec une constance inégale, de fixer des règles de sécurité, l’impératif productif prévaut chez les ingénieurs en chef des Pont et Chaussées, à la fois inspecteurs du travail et directeurs des ports. Sollicités par la Fédération CGT des Ports et Docks en 1951, tous se déclarent soucieux de prévenir les accidents, mais peu vont jusqu’à impulser la création de CHS². Au plus haut niveau, l’État légifère à pas comptés. Adoptée en 1932, la convention internationale sur les conditions de travail dans la manutention attendra vingt-deux ans avant d’être ratifiée par la France.

La passivité patronale serait plus grande si l’insécurité n’avait un coût pour les entreprises. Dès avant la Première Guerre mondiale, les manutentionnaires déplorent le montant des primes versées aux compagnies d’assurances au titre du « risque accident ». Les récriminations redoublent à la Libération. Bénéficiaires, pour tous les autres domaines de la Sécurité sociale, d’un mode de cotisation fondé sur la seule prise en compte du salaire de base, fréquemment inférieur à plus de la moitié de la rémunération réelle, les employeurs renâclent devant le principe d’avoir à supporter le prix de la dangerosité de la branche. La surcotisation qui en résulte, rarement inférieure à 20 % du salaire de base, atteindra jusqu’à 102 % avant d’être plafonnée à 35 %. L’intrusion de l’insécurité dans les bilans oblige le patronat

.....
1 CAC, 920251, art. 16. Rapport de la direction générale de la Sécurité sociale au directeur de la main-d’œuvre du ministère du travail, le 29 novembre 1951.

2 *L’Avenir des ports*, décembre 1951.

à réagir. L’approche du problème en termes de charges le pousse vers des solutions financières. À plusieurs reprises, l’UNIM offre de troquer les modalités de calcul de l’indemnisation contre la revalorisation du salaire de base et l’élargissement de l’assiette des autres cotisations³. Sur le fond, les employeurs lient très tôt la résolution de la question à la mise en œuvre d’une mensualisation négociée port par port, en clair, à la révision radicale du système de péréquation nationale né du compromis législatif de 1947.

« *Plus le travail était dur, meilleure était l’entente* ». De Port-Saint-Louis-du-Rhône à Rouen, les témoignages insistent sur l’indispensable cohésion des équipes occupées à des tâches réputées dangereuses. « *La peur stimule la coopération* »⁴. La sécurité de chacun repose sur la vigilance du collectif de base. Nul ne l’ignore et l’expérience soude durablement les hommes. De fait, les travaux s’organisent au sein de groupes stables dont les membres se connaissent, ont appris à coordonner leurs gestes et leurs efforts. Fonctionnelle, cette coopération entre égaux repose sur la force de liens extraprofessionnels qui, de l’amitié à la parenté, interviennent dans les procédures de recrutement et de formation des équipes. À cet échelon élémentaire, la solidarité s’éprouve aussi pour prévenir les accidents, retarder l’usure des corps et y faire face. Tandis que la profession se ferme aux jeunes de moins de 18 ans, des traditions d’inspiration compagnonniques maintiennent, en plein 20^e siècle, la coutume des visites aux accidentés et aux malades, font obligation d’assister aux obsèques des camarades décédés et de verser aux collectes organisées à l’intention des veuves et des orphelins. Elles expliquent la précocité et la longévité, dans un cadre plus institutionnel, d’œuvres corporatives, depuis les diverses caisses de secours jusqu’aux cliniques syndicales que soutiennent indistinctement militants « réformistes » et « révolutionnaires ».

L’autonomie des équipes autorise d’autres pratiques peu ou prou préventives, typiques du quotidien de l’entraide ouvrière à l’exemple de l’attribution de tâches spécifiques, tel le guidage du mouvement des grues depuis le pont du navire, aux camarades mal en point. Elles vont jusqu’à dispenser un ancien ou

.....
3 *Idem*, février 1953 et novembre 1961.

4 C. Dejours, « Approche du risque par la psychopathologie du travail », J.-L. Fabiani, J. Theys (dir.), *La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques*, Paris, Presses de l’ENS, 1987, p. 228.



Jacques Girault et Michel Pigenet (de gauche à droite)

un convalescent de participer au travail. On se gardera d'une vision idyllique des réalités portuaires. La solidarité coexiste avec l'égoïsme d'équipe qu'illustre le souci récurrent d'accaparer les chantiers les moins risqués et les plus rémunérateurs.

«Moi, je ne vous cache pas que j'avais peur», confie un ancien docker de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Si les militants, incriminent volontiers les contremaîtres, ils sont plus indulgents à l'égard des ouvriers imprudents – «ils ont besoin de travailler et sont excusables»¹. Beaucoup dénoncent néanmoins les excès qu'entraînent l'«appât du gain»², la chasse aux primes de rendement et le «doublage» des journées. Le code des valeurs qui structure la culture docker justifie les risques pris. Composante d'une «stratégie de défense collective»³, la référence permanente au courage, à l'endurance et à la force renvoient aux qualités qui, historiquement, ont conditionné l'exercice de la profession, lesquelles se déclinent en variantes régionales. À Dunkerque, le tempérament local sert à excuser tant bien que mal une ardeur jugée excessive dans les instances syndicales. «Habitué à travailler dur comme cela se fait dans le Nord», plaide un militant convaincu que ses camarades «ne peuvent pas rester sans rien faire»⁴. En tout état de cause, le collectif régent les comportements individuels. Pour le meilleur et pour le pire. Nul ne saurait se dérober. «La profession de docker

1 Selon René Jeanne, secrétaire de la Fédération CGT, *L'Avenir des ports*, janvier 1956.

2 Huyghe (Dunkerque), *Congrès fédéral, Nantes, 27-29 janvier 1938*, Paris, L'Émancipatrice, 1938, p. 122.

3 C. Dejours (dir.), *Plaisir et souffrance dans le travail*, Paris, AOCIP, 1988.

4 Condette, *Congrès fédéral national, Paris, 22-24 juin 1950*, Imprimerie spéciale de la Fédération, p. 24.

était une profession où le gars n'hésitait pas, hein!», rappelle un ancien⁵. Selon un schéma voisin de celui observé dans d'autres métiers difficiles, le danger, plus défié que nié, entretient une tension permanente intériorisée dont l'accident, grave ou proche, dévoile la nature : la peur de l'atteinte à l'intégrité corporelle et de la mort. De ce point de vue, l'alcoolisme, régulièrement associé à l'effort physique, aux anciennes procédures d'embauche et à la sociabilité ouvrière, réprime à sa manière une angoisse paralysante. Au risque de précipiter le drame redouté.

Amenés, bon gré mal gré, à «prendre sur eux», les dockers savent tirer parti de ce qui les menace. Sous les vocables de «macadam» et de «marron», derrière les expressions «prendre son jeton» ou «casser son croc», la fraude à l'accident ou à la maladie est aussi vieille que leur indemnisation. Les employeurs lui attribuent une part non négligeable des accidents recensés, mais la tolèrent pour peu qu'elle reste dans les limites du «raisonnable». Pour leur part, les dockers tiennent le «marron», à l'égal du «grappillage», pour un droit acquis en contrepartie de conditions de travail éprouvantes. Au pire, la douleur et le handicap durable d'une mutilation volontaire peuvent paraître préférables, avec rente à la clé, à la souffrance des travaux quotidiens. Sans aller jusque-là, des ouvriers prennent moins de risques à invoquer de plausibles douleurs articulaires ou dorsales que les médecins enregistrent sans pouvoir les contester. Sur cette pente, la tentation existe, quand l'occasion se présente, d'exagérer les symptômes d'une pathologie. Les disparités constatées dans la fréquence et la durée des interruptions temporaires d'activité mettent à

5 E. Guillaud, *Dockers et syndicalisme à Rouen, 1947-1962*, maîtrise d'histoire, Rouen, 1994, p. 176.

jour des pratiques irréductibles aux marchandises, à l'état des équipements et à l'inégal effort de prévention. À l'évidence, les coutumes locales ont leur part dans les écarts des taux de cotisation relevés qui, pour la période 1957-1960, s'étirent de près de 70 % (Sète) à 16 % (Le Havre)¹.

Par-delà les traditions locales, la fraude est d'abord la conséquence de l'intermittence². Avant la Seconde Guerre mondiale, les procédures d'embauche préservent l'anonymat, condition préalable aux trafics et combines chères à certaines franges du monde portuaire. Le «macadam», «moyen de survie» de l'avis d'un militant³, supplée aux lacunes de l'indemnisation du chômage partiel inhérent à la profession. Les avancées de la loi statutaire de 1947 ne suffisent pas, cependant, à éradiquer des pratiques qu'entretient la supériorité de l'indemnisation des journées perdues pour cause d'accident sur la garantie accordée en cas de vacation chômée. Au début des années 1950, la première peut atteindre le triple de la seconde. La grave crise sociale qui affecte alors l'ensemble des ports français a épuisé les droits, limités à cent vacations chômées par semestre, de nombreux dockers condamnés à se débrouiller... Les organismes prestataires ne sont pas dupes qui soulignent le «paradoxe» d'une hausse soudaine des accidents déclarés dès que l'activité décroît⁴.

Les statistiques mettent à jour des tactiques encouragées par le mode de calcul de l'indemnité journalière. Calculée sur la base des revenus perçus dans la période qui précède l'arrêt de travail, mieux vaut que celui-ci survienne au sortir d'une série de vacations ou de *shifts* très rémunérateurs. Le recul du chômage ne met pas fin aux fraudes que les ouvriers les plus expérimentés présentent comme un moyen d'échapper à l'impôt après les augmentations de salaires des années 1968.

1 *L'Avenir des ports*, décembre 1961.

2 Elle le demeure là où, suite à la réforme de 1992, les accords locaux ont maintenu l'existence d'un volant de dockers professionnels intermittents. Un rapport officiel note à ce propos que si, le coût moyen des accidents du travail s'élève à 11 738 francs par docker en 1997, «cette somme atteint 9 415 francs pour un docker mensualisé, 8 149 francs pour un docker occasionnel contre 30 333 francs pour un docker intermittent». Cour des comptes, *La politique portuaire française*, Rapport, 1999.

3 S. Coutant, *Le docker de Rouen. La pratique...*, op. cit., p. 154.

4 Note sur la situation du risque «accident du travail» chez les dockers. Direction générale de la Sécurité sociale (transmise le 26 mars 1953). CAC, 920251, art. 16.

Consciente des excès commis dans plusieurs sites et des menaces qu'ils font courir au système social portuaire, la Fédération CGT circonscrit les «pirates», condamne «l'absentéisme d'une petite minorité de tire-au-flanc»⁵, mais se refuse «à jouer les flics»⁶.

«Docker, ton corps est à toi» ou les aléas d'une ambition vitale

Promptes à dénoncer les abus, les organisations ouvrières n'ont jamais reculé devant la mise en cause nominale, par voie de presse et de tracts, de contremaîtres et d'employeurs. Les accidents graves ou mortels sont toujours l'occasion de flétrir l'exploitation. La reconnaissance des maladies professionnelles n'est pas oubliée, tandis que les délégués se soucient du devenir des travailleurs handicapés et âgés. En matière de sécurité, les syndicats bataillent dès les années 1920 pour l'élection de délégués révocables et dotés de réels pouvoirs. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ils réclament la constitution de CHS actifs et représentatifs, revendication satisfaite en 1959. En leur absence ou face à une violation caractérisée d'une convention de site, certains dirigeants syndicaux prônent l'action directe, ordonnent l'interruption d'opérations jugées dangereuses, exigent des mesures immédiates de protection ou le remplacement des matériels défectueux. Le refus de travailler se manifeste aussi en cas d'intempéries. Malgré la levée, en 1946, au nom de l'intérêt national, de l'interdit fédéral sur le travail au rendement, les Havrais restent fidèles aux positions antérieures. Tout au plus concèdent-ils, en 1954, le principe d'une «prime d'intéressement» dont ils obtiennent que le calcul et le versement soient collectifs : «tant pis pour ceux qui ont fourni plus, ils ont fait l'effort pour les copains», résume un militant⁷. En marge des accords ratifiés, il est d'autre part de règle d'effectuer les tâches pénibles «à la volée», pratique restrictive par laquelle les hommes, scindés en deux groupes, alternent phases de travail et de repos au cours d'une vacation. Si le syndicat ne reprend pas à son compte la coutume, ils ne la proscrivent pas, et, pour tout dire, se félicitent de ce que, au Havre, on puisse «s'arrêter avant de

5 *L'Avenir des ports*, février 1960 et octobre 1966.

6 Désiré Brest, secrétaire général de la Fédération, *Congrès fédéral national, Paris, 22-23 juin 1966*, p. 91.

7 R. Hazard, *Congrès fédéral national, Paris, 17-18 mai 1955*, p. 35.

suer »¹. Partout, à chaque renouvellement des conventions locales, la charge maximale des palanquées, des sacs, des brouettes et des diables, le nombre d’hommes par équipe, etc., sont discutés pied à pied. Une fois l’accord signé, les délégués consacrent beaucoup de temps à sillonner les quais et à visiter les cales afin d’en contrôler le strict respect.

Condition d’une authentique politique de prévention, cette vigilance s’enracine dans une histoire où les questions de sécurité participent, à l’instar du combat pour la réduction de la durée des vacances ou la maîtrise de l’embauche, d’une stratégie tournée vers le contrôle du marché du travail, moyen privilégié de limitation du chômage, gage de salaires convenables. En ce sens, la sécurité *stricto sensu*, plus sensible dans les ports que dans maintes professions, ne passe pas moins au second plan de programmes revendicatifs prioritairement centrés sur les aspects quantitatifs du statut salarial dont il s’agit surtout de monnayer les désagréments et les risques. Aussi bien les Havrais, adversaires obstinés de l’intensification du travail, ne songent pas un instant à abandonner les *shifts* de 8 heures, mieux à mêmes d’assurer des journées complètes d’activité, fussent-elles synonymes d’un surcroît de fatigue propice aux accidents. On peut également s’interroger, sinon sur la sincérité, du moins sur la profondeur de préoccupations sécuritaires avancées pour étayer les demandes de majoration des heures supplémentaires, des travaux nocturnes ou dominicaux. Le doute vaut aussi à propos de la négociation des primes de salissures applicables aux marchandises connues pour leur nocivité². La pression en faveur de la création de CHS n’est pas étrangère, encore, à la perspective de pouvoir y détacher des militants payés par les employeurs. Ces détournements ou arrangements sont évoqués aux différents échelons syndicaux où l’on ne refuse pas de troquer des coutumes communautaires plus ou moins obsolètes contre de nouveaux acquis sonnants et rébuchants. En 1957, le syndicat de Dunkerque renonce ainsi à paralyser le port lors des obsèques de victimes d’un accident en échange du versement d’une aide substantielle à ses proches³.

Les ouvriers poussent à ces compromis marqués au sceau d’un fatalisme mâtiné de

1 Thomas, *Congrès fédéral national, Paris, 17-18 mai 1955*, p. 92.

2 E. Guillaud, *Dockers et syndicalisme...*, *op. cit.*, p. 198.

3 *L’Avenir des ports*, juin 1957.

bravade face aux coups du sort. Sans contester que le syndicat puisse s’intéresser à leur sécurité, beaucoup critiquent les mesures mises en œuvre. Au regard des dangers encourus, les moyens déployés paraissent dérisoires, à l’exemple des filets tendus pour prévenir les conséquences de chutes d’hommes ou de marchandises. Les récriminations visent l’inadaptation de casques accusés de restreindre l’angle de vision, les gants qui empêchent une bonne préhension, les masques sous lesquels on suffoque... Synonyme de gêne dans l’exécution des tâches, le respect des règles de sécurité pâtit aussi de ce qu’il a un coût pour les dockers eux-mêmes. Limiter le poids des palanquées, interrompre le mouvement des charges mal serrées, arrêter de travail sous prétexte qu’une grue vire au-dessus de l’équipe, ralentit la cadence. Le montant des primes s’en ressent, cependant qu’aller vite, c’est aussi se débarrasser d’un chantier ingrat ou mal rémunéré.

À distance des sujétions concrètes de la manutention et des bordées, les permanents syndicaux jouent un rôle décisif. Leur persévérance n’est pas de trop pour contenir, sinon vaincre, les résistances ouvrières aux mesures de sécurité. La chronique abonde en violations des consignes. À Rouen, Dunkerque ou Marseille, sites par ailleurs combatifs, les militants échouent à convaincre la base d’abandonner le travail au rendement. L’opposition n’a pas toujours la franchise des votes à mains levées. Les mêmes hommes qui, en assemblée générale, approuvent les normes syndicales, s’empressent de les enfreindre dès que le délégué a le dos tourné. Pour peu que ce dernier s’attarde ou tance un contrevenant, il n’est pas rare qu’on lui demande s’il est «*payé par la Sécurité sociale*»⁴. Tous les responsables ne témoignent pas d’une détermination égale à celle de leurs homologues havrais qui, forts de la discipline à l’honneur localement depuis 1928, mettent à l’amende ou interdisent temporairement l’embauche des récalcitrants, simples dockers ou «gros chefs» – jusqu’à 8 jours, en 1938, pour un contremaître – surpris en flagrant délit d’entorse aux règles de sécurité. L’énergie et la forte personnalité des dirigeants ne dispensent pas d’argumenter. Aux attitudes de dénégation ou de défi, les délégués jouent sur cette part de la culture des docks qui, instruite par l’expérience du travail et forgée dans l’adversité sociale, entremêle

4 S. Coutant, *Le docker de Rouen. La pratique...*, *op. cit.*, p. 149.

valeurs de solidarité, aspiration à la dignité et principes syndicalistes. À ce titre, l’égoïsme et la servilité confondus des «sportifs», «gros bras», «morfalous» et autres «risque-tout» suscitent le mépris. «*Camarades, faites honneur à votre métier [...], travaillez correctement*», édicte le syndicat de Saint-Malo à l’adresse de dockers que leur intempérance rend dangereux¹.

Contre une exploitation plus soucieuse des marchandises que des hommes – «*Vous valez*

1 *L’Avenir des ports*, mars 1968.

Projet associatif Centaure 2012

ORIGINE

L’association Centaure a été créée suite à la fermeture des chantiers navals de La Ciotat en 1988. C’est la mise en patrimoine d’un travail mené en partenariat pendant de longues années entre le CE des chantiers, le CHSCT et le centre médical mutualiste sur les risques de maladies professionnelles. Ainsi, il est possible de restituer ces connaissances des années plus tard à tous les travailleurs exposés à l’amiante, lorsque la dangerosité de ce matériau est enfin reconnue (malgré le peu de recul sur les cas de maladies à cette époque). Et c’est donc en 1997 que l’amiante fut interdite en France et que des résolutions furent prises afin de l’enlever du commerce et de le remplacer par d’autres produits moins toxiques.

CONSTATS

L’association à commencer par élaborer, avec l’aide des Mutuelles, un «carnet de santé Amiante», qui sera distribué aux anciens du chantier, ainsi qu’a toute personne ayant pu être exposée lors de sa carrière. C’est une façon de désigner, de surveiller et de prévenir ces victimes potentielles des risques qu’elles ont encourus, des droits qui leurs sont impartis et permet aux médecins avertis d’effectuer un suivi médical post-professionnel convenable.

En effet, nous dénombrons près de 100 000 victimes aujourd’hui sur l’ensemble du territoire français... Et à La Ciotat, c’est un tiers des anciens salariés des chantiers navals mais aussi de nombreuses personnes vivants aux alentours du Port, de la Cité Ouvrière et du Mugel qui sont affectés par les conséquences de l’inhalation des poussières d’amiante.

mieux que ces matières», s’écrie un syndicaliste calaisien² –, les militants en appellent au sens de l’honneur et au respect de soi, deux notions, dont la proximité avec celle d’intégrité, en suggèrent la dimension corporelle. «*Docker, ton corps est à toi*», proclame l’organe fédéral³ comme pour mieux souligner l’une des conditions préalables de l’indépendance érigée en aspiration et acquis majeur, voire distinctif, de la profession.

2 *Idem*, février 1955.

3 *Idem*, septembre 1964.

ACTIVITES

C’est pourquoi l’Association Centaure aide les personnes affectées à faire reconnaître leur maladie professionnelle, à se retourner contre l’employeur les ayants empoisonnés en «faute inexcusable» devant le TASS (tribunal des affaires de la sécurité sociales) et à se faire indemniser par le FIVA (fond d’indemnisation des victimes de l’amiante) en cas de forclusion. Plus de 2000 personnes, chaque année, viennent lors des permanences bihebdomadaires.

Une vingtaine de bénévoles accueillent le public pour: les dossiers maladies, les déclarations tardives de pathologie, les demandes de départ en retraite anticipée (ACAATA), les dossiers de préjudices d’anxiété et de perte économique subis après les très nombreux cas de licenciement.

Parallèlement à ce travail de défense des victimes, l’Association effectue un travail de prévention et possède une réelle volonté d’alerter et de transmettre aux générations futures. C’est ainsi que dans le cadre du groupe de parole, accueillant des malades et des veuves, que l’action «Amiante : Histoires vécues» a vu le jour.

Lors des rencontres hebdomadaires, les victimes s’apportent mutuellement compréhension et soutien.

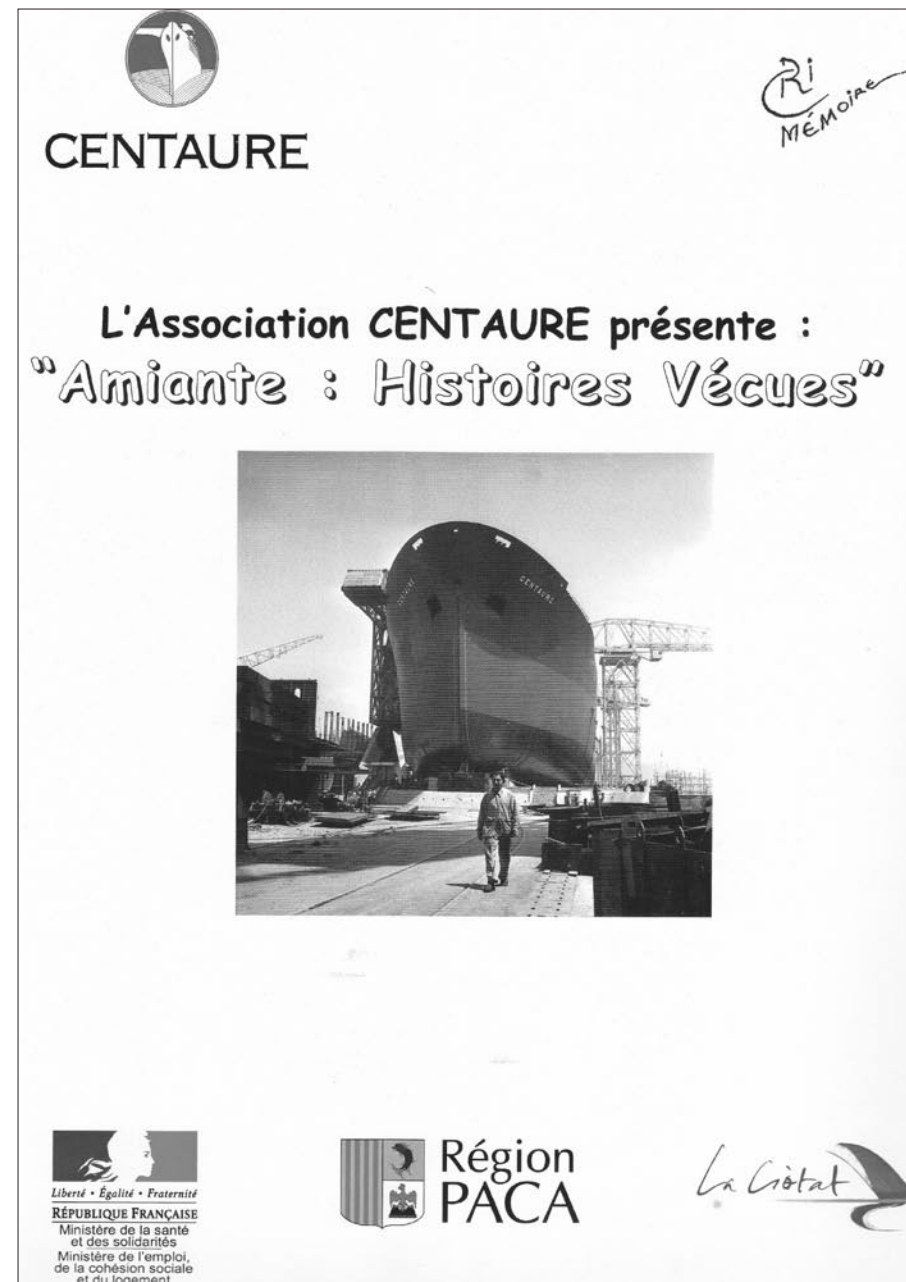
Elles ont choisit de synthétiser leur passé de travailleur (ou de femme de travailleur) dans un DVD de 53 minutes Une succession de témoignages de victimes, de médecin, de délégués, et d’images d’archives expliquent les risques liés au travail. Il s’agit de dire que tout n’est pas prévu dans le cadre du travail.

Et donc, depuis 2007, l’association Centaure va à la rencontre du public jeune en formation (CFA, ETAPS, programme

régional de formation, lycéens) ainsi que des adultes en chantiers d'insertions ou dans les quartiers (Maurelle, l'Abeille) dire qu'ils sont les seuls à pouvoir se protéger. Des pistes à suivre leur sont données en cas de suspicion d'utilisation d'un matériau dangereux, ainsi que des organismes ressources tels que la médecine du travail, l'inspection du travail, des sites internet (bossons futés).

CONCLUSION

Les pathologies (liées à l'amiante) qui se déclarent aujourd'hui sont de plus en plus graves. Le rôle d'information par notre association est essentiel afin que les gens n'hésitent pas à se faire dépister, se faire connaître. Car une pathologie même maligne, si elle est décelée précocement, n'est pas forcément



MOYENS

La structure travaille avec vingt bénévoles aidés par une salariée à temps partiel pour l'accueil et le suivi des dossiers et par ailleurs, une dizaine de bénévoles et d'une autre salariée pour l'action «amiante: histoires vécues».

fatale. Les politiques publiques ont tendances à glisser vers une moindre réparation et un parcours plus compliqué de reconnaissance. Les victimes ne sont pas toujours entendues, cela nécessite des démarches plus collectives.

Approche historique de la santé au travail

Patrick Hautière

Si au 19^e siècle dans les mines et les carrières les employeurs faisaient appel à des médecins pour les visites d'embauche, on peut remonter à 1833 pour avoir une première approche des conditions de travail et de salubrité des ouvriers en France avec le rapport du Docteur Villermé¹ paru en 1840: *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*.

En 1826 dans le bâtiment parisien on dénombre 244 chutes d'échafaudage dont 72 sont mortelles. Dans la Loire à la mine de Rive de Gier entre octobre 1816 et août 1817 on compte 39 accidents dont 20 mortels².

La journée de travail est longue et épuisante, le travailleur y passe en moyenne 13 heures. Les enfants payent un lourd tribut au développement de l'industrialisation. Présents dans les mines, la métallurgie, la verrerie, le textile. Dans les mines, les enfants représentent près de 20 % de la main-d'œuvre, roulant au fond des berlines de 300 kg. Les risques d'accidents et de maladies sont nombreux. Les femmes ne sont pas épargnées, on les trouve surtout dans le textile avec un salaire inférieur de moitié à ceux des hommes³. Le Docteur Villermé relate que les filles se prostituent pour ramener plus d'argent à la maison⁴. Quant aux conditions de vie et d'habitat, le logement est un taudis. On couche sur de la paille retenue par deux planches, dans les grandes villes comme à Lille l'ouvrier et sa famille vit dans des caves. La nourriture très chère est frugale, peu abondante et pauvre en matière grasse. On mange rarement de la viande. Les logements insalubres, la nourriture

insuffisante et les très dures conditions de travail engendrent la maladie: scrofule, choléra, malformation... un enfant sur deux meurt au cours des deux premières années⁵.

Les enquêtes de Villermé aboutiront à la loi Cunin-Gridaine interdisant le travail des enfants de moins de 8 ans qui sera promulguée le 22 mars 1841, mais elle sera difficilement applicable.

Elle ne s'adresse en effet qu'aux entreprises de plus de vingt salariés.

Les ouvriers commencent à s'organiser, à travers d'abord le compagnonnage, puis se révoltent contre les premières machines. Ils s'entraident à travers les caisses de secours. Les premières mutuelles créées à cette période viennent des confréries d'entraide dont l'objectif était d'assurer des funérailles chrétiennes à leurs adhérents. Elles se transforment en caisses de secours, de solidarité pour les plus miséreux sur fond de charité chrétienne. «L'État les tolère, car elles combattent la maladie, mais il les surveille car elles peuvent devenir des sociétés de résistance.»⁶ Mais organiser la solidarité, conquérir une dignité ouvrière, c'est prendre des risques, l'ouvrier peut perdre son travail, être emprisonné ou y laisser sa vie. Entre 1823 et 1825 les ouvriers boulangers de Marseille adhèrent à une société de prévoyance, lancent des mouvements de grève pour obtenir des augmentations de salaires et pour dénoncer les conditions d'hébergement de leur patron. La répression est sévère, la société de prévoyance est dissoute, violences et arrestations se multiplient. Cinq grévistes sont frappés de cinq ans de prison⁷.

C'est suite à l'accident de Rive de Gier cité plus haut que le préfet de la Loire propose la constitution d'une caisse de secours pour les mineurs, leurs veuves et leurs enfants⁸.

En mars 1848, sur une proposition de la

.....
1 Voir sa biographie dans Jean Maitron, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français Le Maitron, 1789-1864*, t. 3, Paris, Éditions Ouvrières, 1966.

2 Maurice Moissonnier, «Des origines à 1871», Claude Willard (dir), *La France ouvrière. Des origines à 1920*, t. 1, Paris, L'Atelier, 1995, p 82

3 Maurice Moissonnier, *op. cit.*

4 Jean Bron, *Histoire du mouvement ouvrier français*, t. 1, Paris, Éditions Ouvrières, 1979.

5 Jean Bron, *op. cit.*

6 *Ibid.*, p 51.

7 Maurice Moissonnier, *op. cit.*

8 *Ibid.*

Commission du Luxembourg présidée par Louis Blanc¹, le tout jeune gouvernement de la Deuxième République fixe la durée de la journée de travail à 10 heures à Paris et 11 heures en province. Cependant cette mesure n’aura pas l’occasion d’être appliquée puisqu’elle sera abrogée six mois plus tard².

Les sociétés de secours mutuel sont reconnues par la loi du 15 juillet 1850.

Si en 1892 une loi prévoit la création d’un corps de contrôle, inspection du travail, de l’application de la loi sur le travail des femmes et des enfants, il faudra attendre le 9 avril 1898 pour qu’une loi établisse la responsabilité patronale dans les accidents de travail. Parallèlement, un système d’assurances est créé pour les employeurs. Il entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1899. Le texte est longuement débattu, puisque la première proposition de loi relative aux accidents du travail a été présentée en mai 1882. Avec cette loi les compagnies d’assurance encouragent les entreprises à créer des services médicaux du travail pour se prémunir des conséquences financières des accidents. Ces services médicaux se développeront après la première guerre mondiale.

Le repos hebdomadaire obligatoire est institué en 1906.

La catastrophe de la mine de Courrières dans le Nord cause la mort de 1 099 personnes asphyxiées ou brûlées. Suite à ce drame, une grande grève éclate sur tout le bassin houiller.

.....
1 Voir sa biographie dans Jean Maitron, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Le Maitron, 1789-1864*, t. 1, Paris, Éditions Ouvrières, 1966.

2 Jean Bron, *op. cit.*

Georges Clemenceau, ministre de l’intérieur fait intervenir la troupe. Des négociations s’engagent pour obtenir des augmentations de salaires. Concernant la sécurité, un poste de secours est mis en place à Liévin et les lampes à feu nu sont remplacées par des lampes dites de sûreté³.

L’année suivante en 1910 le gouvernement au terme de longs débats met en place un premier système de retraites ouvrières et paysannes. Mais ce dispositif est mis en doute par la CGT qui dénonce une retraite pour les morts, mais aussi par le patronat et l’église car selon ces institutions, il encourage la paresse⁴.

En 1911, un ingénieur américain Frédéric Winslow Taylor va bouleverser considérablement les méthodes de travail. Elles reposent sur l’OST (Organisation scientifique du travail) afin d’accroître la productivité. Sa méthode, une double division du travail: séparation entre la conception et l’exécution; parcellisation des activités et spécialisation des ouvriers.

Henry Ford ingénieur automobile reprend à son compte les travaux de Taylor

et en accentue l’efficacité avec le travail à la chaîne (1913). Cette organisation du travail va avoir des effets sur la croissance économique: développement de l’emploi, hausse des salaires mais aussi des conditions de travail plus pénibles, et déqualification des ouvriers et accroissement de l’absentéisme. L’ouvrier est considéré comme un instrument, comme une machine.

.....
3 Site Internet, *Risques et savoirs. Devenir acteur de la sécurité.*

4 Michel Dreyfus, « Le syndicalisme à base multiple », *Le Bulletin de Promemo*, n° 9, décembre 2008, p. 3.

« *La fatigue nerveuse commence à croître rapidement sous l’assaut de chronométrages de plus en plus serrés et réduits; et il n’est pas étonnant qu’en 1912 et 1913, chez Renault, où l’on essaie d’introduire les méthodes de Taylor éclatent des grèves contre les chronos.* »¹

Entre 1914 et 1918: la médecine préventive se développe dans les usines où existe le risque saturnin et charbonneux.

L’Organisation internationale du travail est créée à Genève, le 11 avril 1919.

Le 23 avril 1919, un mois à peine après avoir voté la loi sur les conventions collectives, les députés instaurent la journée de huit heures. Associée au jour de repos obligatoire depuis 1906, le travail hebdomadaire est désormais fixé à 48 heures. Des exceptions restent toutefois possibles. La loi du 25 octobre 1919 étend aux maladies professionnelles les règles relatives aux accidents du travail et permet d’en obtenir réparation. Le plomb (saturnisme) est la première maladie professionnelle reconnue. En 1930 est votée la loi sur les assurances sociales (10 millions de personnes concernées) mais contestée à l’époque par la CGTU qui veut que les caisses soient gérées par les travailleurs et financées uniquement par le patronat².

En 1933 est créé le diplôme d’hygiène industrielle et de médecine du travail. C’est le docteur René Barthe pionner dans la médecine du travail qui va développer dans les années 1920-1930 le concept de médecine préventive: Pratique des soins d’urgence et des consultations, sélections et orientations des ouvriers à l’embauche, organisation de

.....
1 Jean Bron, *Histoire du mouvement ouvrier français*, t. 2, Paris, Éditions Ouvrières, 1979, p. 31.

2 *Ibid.*

l’hygiène industrielle, collaboration avec les comités de sécurité et les services de prévention des accidents et des maladies professionnelles, conseil en organisation scientifique du travail³.

En 1936 avec le Front populaire et les accords de Matignon, c’est l’octroi pour les ouvriers des premiers congés payés, et de la semaine de 40 heures.

Malgré les congés payés, la réduction du temps de travail, celui-ci continue de tuer. À la poudrerie de St Chamasy, la terrible explosion du 16 novembre 1936 fait cinquante-trois morts et plus de 200 blessés⁴. Un deuxième accident fait onze morts en 1940.

En 1937 sont organisées les premières journées internationales de pathologie et d’organisation du travail organisées par Guy Hauser et sous le patronage de la Confédération générale du travail (CGT) et de la Confédération générale du patronat français (CGPF)⁵.

En 1941, apparaît pour la première fois la notion de « faute inexcusable » de l’employeur dans une jurisprudence (Dame veuve Villa du 15 juillet).

La loi du 28 juillet 1942 va obliger à la mise

en place de ce que l’on appellera les « services médico-sociaux d’entreprise » dans les entreprises de plus de cinquante salariés. Avec la naissance de la Sécurité sociale le 4 octobre 1945, va se développer les mutuelles de travailleurs comme à Port Saint-Louis du Rhône rattachée à la Mutuelle générale de Marseille. Celle-ci sera à l’origine avec l’union locale CGT de la création du centre

.....
3 Site Internet, *Wikipedia.*

4 Bulletin CGT des arsenaux, *Le travailleur de l’État*, n° 78 novembre-décembre 2006.

5 *Santé et travail*, « Les origines, les acteurs et les indicateurs », n° 9, décembre 1994.

médical Joliot- Curie en octobre 1961¹.

Le premier tableau de la maladie professionnelle de l’amiante apparaît en août 1945. La loi du 11 octobre 1946 qui fait obligation aux employeurs d’organiser une surveillance médicale pour leurs salariés. Le service médical du travail est placé sous contrôle du Comité d’entreprise. La médecine du travail se voit confier uniquement la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles. Elle ne fait plus de médecine de soins.

Dans les entreprises sont mis en place en 1947, les CHS, organismes techniques qui se transformeront en CHSCT en 1982 avec les lois Auroux. La même année est créé l’INS (Institut national de sécurité) qui deviendra l’INRS (Institut national de recherche et de sécurité). Après la guerre, l’accentuation de la production, le travail à la chaîne, l’introduction de nouvelles méthodes, l’utilisation de produits de plus en plus dangereux vont amener les salariés avec leurs organisations syndicales à penser et réfléchir sur le contenu de leur travail pour comme le disait la CFDT dans les années 1970 «Ne pas perdre sa vie à la gagner».

Mais le patronat résiste et en 1965, il sort un document intitulé la «Charte libérale». Le CNPF réaffirme ses positions : les employeurs et eux seuls doivent agir et décider dans l’entreprise ; tout ce qui relève de l’organisation du travail ou de l’évolution de la situation des salariés ne saurait procéder que d’eux seuls².

Pourtant les accidents de travail perdurent.

1 Henri Charrière, «A Port Saint Louis, quand les travailleurs prennent en main la défense de la santé», *Le Bulletin de Promemo*, n° 4, janvier 2006, p. 24.

2 Hugues Blassel, «Au centre des conflits le travail» *CFDT Aujourd’hui, Revue du changement social*, novembre-décembre 1984.

Dans les années 1960, accidents de travail mortels aux Chantiers navals de La Seyne, chute de douze mètres du haut d’un palan, décrochage d’un palan d’une tonne³. Un autre accident dramatique, l’explosion de la raffinerie de Feysin⁴ dans le Rhône le 4 janvier 1966 faisant dix-huit morts et une centaine de blessés va contraindre l’INRS à concevoir une méthode d’analyse des accidents de travail : l’arbre des causes qui permet à partir des faits de remonter le plus en amont possible sur le dysfonctionnement de l’organisation du travail.

L’organisation taylorienne du travail va être remise en cause après 1968. Les travaux d’Alain Wisner⁵, médecin sur la critique du taylorisme vont amener un nouveau concept : l’ergonomie. Ses rencontres sur les lieux de travail, en écoutant les salariés vont ébranler la conception taylorienne de l’organisation du travail : entre le travail prescrit et le travail réalisé, l’écart est important. Si les salariés ne corrigeaient pas incessamment les aléas et les défauts des systèmes techniques de l’OST, la production ne sortirait pas. S’ils respectaient scrupuleusement les consignes, tout s’arrêterait. À par-

tir de ce constat, les salariés soumis au système se révoltent. Les conflits se multiplient : grève des OS de Renault au Mans en 1971 ; en 1972, Jaeger et Radiotechnique, Coframaille, Évian-Amphion⁶. Les objectifs : mettre fin à la parcellisation des tâches, reconnaître la

3 Andrée Benssoussan, Yolande Le Gallo, «L’atelier mécanique dernier vestige de l’activité industrielle des chantiers navals de La Seyne, a-t-il un avenir», *Le Bulletin de Promemo*, n° 6, mai 2007.

4 Site Internet, *Rebeyllion info*, rubrique «Mémoire».

5 Marcel Rodriguez, Marc Holfeltz, *Alain Wisner. Aux origines de l’ergonomie, l’homme vaut plus que tout l’or du monde*. Paris, DVD édition CDRP, 2006.

6 Hugues Blassel, *op. cit.*

dignité des salariés, redéfinir les salaires et les qualifications. L’année 1973 est marquée par le conflit de Lip et l’année 1974 par celui de La Poste. «*Les revendications syndicales portent également sur les moyens d’information et de contrôle pour les travailleurs et leurs représentants, l’extension des pouvoirs des délégués à la sécurité (droit de faire interrompre le travail en cas d’insécurité ou d’insalubrité, la limitation du travail en continu)*»¹.

En 1974, sur le campus universitaire de Jussieu des enseignants créent un collectif syndical anti-amiante. Le 27 décembre 1974, à la fosse de la mine Saint-André de Liévin dans le Nord, un coup de grisou fait quarante-deux victimes². Après 1975 les conflits du travail portent davantage sur les questions d’emploi contre le démantèlement industriel suite au premier choc pétrolier : Péchiney, la chaussure à Romans.

Cette même année, le 29 septembre un juge Patrice de Charrette, inculpe un patron d’une usine chimique appartenant au groupe des Charbonnages de France. Motif : un ouvrier de son usine a trouvé la mort pendant son travail. Il a été écrasé par un wagonnet circulant sur une voie pentue à l’intérieur de l’usine. Le CHS avait antérieurement à l’accident averti la direction d’un défaut de sécurité. La victime était aussi handicapée et n’aurait jamais dû occuper ce poste. Cette affaire fit scandale à l’époque, le juge fit l’objet de menaces de poursuites judiciaires, une association de cadres se mobilisa pour faire pression sur le ministre de la justice Jean Lecanuet. Le patron est alors libéré après cinq jours d’incarcération³.

L’année 1979 est marquée par la grève des nettoyeurs du métro parisien (24 mars-30 avril) pour leur emploi, leur salaire et surtout leur dignité car la plupart sont des travailleurs immigrés⁴.

Avec l’arrivée de la gauche au pouvoir, la durée effective du travail passe à 39 heures et les lois Auroux votées en 1982 élargissent les possibilités d’intervention de salariés sur leur lieu de travail avec le droit d’expression

1 Jean Magniadas, «L’onde de choc de 1968. Évolution de la condition des salariés», Claude Willard (dir), *La France ouvrière*, t. 3, Paris, L’Atelier, 1995, p. 59.

2 Site Internet, *Histoire de chtis, la vie au pays des mines*.

3 *Le revenu Français*, n° 322, 19 novembre 1994 (cité dans site Internet *Vie et opinion de JPM*).

4 Georges Prouvost, «Le mouvement social face à la crise» Claude Willard (dir), *La France ouvrière*, t. 3, Paris, L’Atelier, 1995.

et surtout l’évolution du CHS en CHS-CT, et le droit de retrait⁵.

À partir de 1983-1984 les conditions du salariat évoluent avec la crise économique : l’intérim monte en puissance avec la précarité. La flexibilité du travail entraîne une profonde remise en cause des conditions d’emploi des salariés : annualisation du temps de travail, fin de l’interdiction du travail de nuit des femmes, extension du travail du dimanche, temps partiel subi. Les mauvaises conditions de travail persistent comme le démontrent les «Dossiers statistiques du travail et de l’emploi» d’avril 1986. Le bruit, les charges lourdes, les postures pénibles figurent parmi les problèmes remontés par les ouvriers. Les risques d’accidents de circulation au cours du travail, ceux dus au contact ou à la manipulation de produits toxiques et nocifs se sont aggravés⁶.

Entre 1986 et 1988, on enregistre une remontée des accidents de travail mortels, en particulier dans le bâtiment. Face à la dégradation des conditions de travail des médecins lancent des cris d’alarme. Ils dénoncent les conséquences du chômage et de la précarité qui engendrent d’importantes souffrances physiques et psychiques. Les problèmes de fatigue mentale prennent de plus en plus d’importance. À partir de 1990, les processus de travail changent avec l’informatique et la robotique. On demande aux ouvriers qualifiés plus d’autonomie mais aussi plus de polyvalence dont l’enjeu pour le patronat, c’est d’accroître la productivité. Mais ouvriers non qualifiés, employés du commerce et des services sont le plus souvent exclus des postes d’autonomie et de responsabilité. Les femmes en général restent astreintes aux postes les moins qualifiées. En 1990 on dénombre 1 244 accidents mortels en France (+ 2,3 % par rapport à 1989)⁷.

Le 9 novembre 1992, à la raffinerie Total de La Mède⁸, la rupture d’une canalisation laisse échapper un nuage gazeux d’hydrocarbure qui s’enflamme entraînant la mort de six techniciens alors que deux autres sont grièvement blessés. Le tribunal d’Aix-en-Provence

5 La loi n° 92-1097 du 23 décembre 1982 a reconnu un droit d’alerte et de retrait au bénéfice du salarié qui a un motif raisonnable de penser que la situation à laquelle il se trouve présente un «danger grave et imminent» pour sa vie ou sa santé.

6 Jean Magniadas, «La vie difficile des travailleurs en cette fin de siècle», Claude Willard (dir), *La France ouvrière*, t. 3, Paris, L’Atelier, 1995.

7 Jean Magnadas, *op. cit*

8 Marc Leras, site Internet, *L’Humanité*, 19 janvier 2002.

condamne l'ex-président de Total et le directeur de la raffinerie à dix-huit mois de prison avec sursis et 4 500 euros d'amende pour homicide et blessures involontaires.

En 1999, une dernière maladie professionnelle est reconnue: la MP 98 sciatique par hernie discale suite à des manutentions. Aujourd'hui on compte 112 tableaux dans le régime général. L'explosion sur le site AZF Total de Toulouse fait dix-huit morts et 2 225 blessés dont 658 hospitalisés et cinquante dans un état grave.

Les dernières années sont marquées par les restructurations et les suppressions de postes ainsi que par un mal de vivre aggravé des salariés sur leur lieu de travail.

L'exemple de France Télécom: depuis la privatisation de l'entreprise: suppression massive de postes, mobilité imposée, harcèlement. Résultat: 2008 : treize suicides; 2009 : dix-neuf suicides; 2010 : vingt-sept suicides selon un décompte de l'association du stress et des mobilités forcées, créée à l'initiative de Sud et de la CGE-Unsa. Le dernier suicide a lieu en avril 2011 : un salarié de 57 ans père de quatre enfants, délégué du personnel CFDT, préventeur de profession¹. Il faut aussi noter quatre suicides en 2011 à l'Office national des forêts.

Dans notre région sur le département du Var, dans le BTP, six accidents mortels en 2001 et 2002, trois en 2003, et six en 2004². En 2011, depuis juin, huit personnes sont décédées suite à un accident du travail dont cinq pour le seul BTP. Douze personnes sont gravement accidentées d'après l'union départementale CGT³.

En 2010, pour le seul régime général, on

1 François Chérèque, secrétaire général de la CFDT sur France Inter dans le 7-9 heures de Patrice Cohen, le 28 avril 2011.

2 Patrick Lorenzini, «Conditions de travail. Dans le bâtiment une sécurité en chantier», *Var Matin*, 25 octobre 2005.

3 Sylvain Brossaud, secrétaire de l'union départementale CGT du Var, «Huit morts au travail cet été dans le Var», *Var Matin*, 13 août 2011.

dénombrer 549 décès, 660 619 accidents avec arrêt et 3 726 487 journées perdues. En 2008, 569 personnes sont décédées suite à une maladie professionnelle.

Plus de 50 000 nouveaux cas de maladies professionnelles ont été répertoriés en 2010, ce qui représente une augmentation de 2,7 % par rapport à 2009. Cette augmentation avait été de plus de 8 % entre 2008 et 2009. Ces augmentations semblent liées à une meilleure prise en compte des troubles musculo-squelettiques au titre des maladies professionnelles.

Les maladies professionnelles graves, qui laissent des séquelles et donnent donc lieu à une IPP, incapacité permanente partielle sont également en hausse d'environ 1 % par rapport à l'année 2009⁴.



Par contre, les accidents du travail restent stables: l'indice de fréquence des accidents du travail se maintient à trente-six accidents pour 1 000 salariés.

Les conditions de travail ont considérablement changé depuis le début de l'ère industrielle. Mais il y en a encore beaucoup d'accidents graves mettant les salariés en danger. Les risques physiques demeurent importants dans de nombreux secteurs d'activité: industrie, bâtiment; agriculture, commerce, chimie,

nucléaire, etc.: Des nouveaux procédés de travail affectent les salariés, on manipule de plus en plus de produits toxiques et dangereux: CMR, éthers de glycol; les troubles musculo-squelettiques s'intensifient. Le stress au travail affecte de plus en plus de salariés comme le mal être au travail (nombreuses tentatives de suicide). De plus en plus d'agression physique: banques, transport, écoles... Militants syndicalistes (voir l'article de Yves Baunay) ou politiques, médecins du travail; contrôleurs et inspecteurs du travail, quels éléments de réponse pouvons-nous apporter pour une approche différente de la santé au travail?

4 Site Internet de la CPAM.

Agir sur le couple travail enseignant/santé : une urgence syndicale ?

Yves Baunay¹

Ouvert depuis l'automne 2006, le chantier «Travail» de l'Institut de recherche de la FSU poursuit trois objectifs.:

Analyser avec les intéressés, l'activité de travail pour la transformer.

Comment ceux et celles qui réalisent le travail vivent-ils leur activité, comment font-ils face aux situations singulières qu'ils affrontent ?

Intégrer les problématiques du travail dans l'activité syndicale

Le chantier a été amené à interroger, à questionner la manière dont le syndicalisme dans son activité ordinaire prenait en compte les enjeux humains du travail dans leurs multiples dimensions : émancipation, construction du bien commun et d'un autre monde possible, développement de la santé...

Un livre a été édité, *Le travail enseignant : le visible et l'invisible*. À partir de témoignages d'enseignants sur le vécu du travail, nous proposons diverses approches du travail enseignant et de sa transformation. Enfin nous interrogeons l'activité syndicale et sa nécessaire transformation face aux défis du travail.

Le site de l'Institut, «Chantier travail», permet de retrouver ces documents et bien d'autres : <http://institut.fsu.fr>.

Une approche interdisciplinaire de l'activité humaine du travail

Le chantier «Travail» construit une approche globale, interdisciplinaire de l'activité humaine de travail. Il insiste sur la nécessité de ne pas s'arrêter à ce qui constitue le cœur du travail réel: non seulement ce que produisent sur l'activité des sujets humains les prescriptions ordinaires du travail, l'organisation du travail, mais aussi ce que les sujets humains font de ces prescriptions, comment ils les retravaillent, les renormalisent. Comment se construisent les résistances et la créativité des agents à la fois individuellement et collectivement.

1 Animateur du chantier «Travail» de l'Institut de recherches de la FSU.

Une des principales difficultés à surmonter est de considérer que les sujets humains se construisent toujours des marges de manœuvre et de liberté dans la réalisation de leur travail, pour rendre leur travail possible, vivable, épanouissant. Ils ne sont jamais passifs mais toujours dans l'exploration des différentes manières de bien faire leur travail.

Une hypothèse du chantier travail de l'Institut de recherche de la FSU est de considérer que ces marges de liberté, ces résistances des professionnels dans leur travail ordinaire peut être un point d'appui pour redynamiser l'activité syndicale et les mobilisations, reconstituer et développer des collectifs syndicaux.

Une autre difficulté à surmonter sur la question du travail est de se déconnecter du réel de l'activité des sujets humains au travail: de s'éloigner du vécu des agents par des constructions conceptuelles nécessaires par ailleurs, par des généralisations trop rapides.

Voilà comment le chantier travail explore à sa façon les transformations sociales à l'œuvre, celles imposées par le pouvoir politique à travers ses réformes de l'État par exemple mais aussi celles désirées, initiées par les protagonistes du travail à partir de la dimension émancipatrice de l'activité de travail. En quoi cette activité des acteurs est-elle porteuse de développement pour les individus et la société: c'est une des pistes que nous explorons en travaillant avec les professionnels sur leur travail et sa transformation.

Il y a en fait deux mondes qui entrent en conflit: le monde des réformes et des prescriptions qui les accompagnent avec ses objectifs, ses visées, ses valeurs, le monde des professionnels avec ses critères, ses normes, ses valeurs.

Travail et santé

Je propose de partir d'une conception ambitieuse de la santé.

Définition de l'OMS 1946 :

«La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou infirmité.»

«C'est le développement des individus, une démarche qui leur permet un épanouissement physique, mental et psychologique permettant un état de bien-être durant le déroulement de la vie.»

Il y a des liens à travailler, à explorer entre l'ensemble des éléments constitutifs du travail réel et la santé des individus au travail.



Pierre Bouvier, Gérard Leidet, Yves Baunay

Ces éléments conditionnent la pénibilité du travail, mais une pénibilité en grande partie invisible, y compris pour les acteurs eux-mêmes et *a fortiori* pour les regards extérieurs.

Or cette invisibilité, souvent assimilée à un manque de reconnaissance, est une invisibilité qui peut faire mal, si elle n'arrive pas à s'extérioriser, à s'exprimer.

Tout cela se traduit par des contradictions, des tensions, des conflits... qui peuvent altérer la santé, d'autant plus que les individus ne verront pas d'issues, d'alternatives, de possibilités de sortir de ces tensions, de transformer la situation.

Les troubles infrapathologiques (migraines...) puis les pathologies apparaissent lorsque le pouvoir d'agir sur la situation de travail est empêché et ankylosé.

Pour analyser une situation de travail, du point de vue de la santé des travailleurs, il est nécessaire d'aller voir ce qui se passe au cœur de l'activité de travail.

En écoutant les enseignants parler de leur travail, on apprend des choses extraordinaires sur les enjeux du travail. On peut aussi comprendre plus concrètement comment s'imbriquent le développement ou la dégradation de la santé et le plaisir ou le déplaisir ressenti dans l'activité de travail.

La question n'est pas seulement de comprendre ce qui se joue dans cette dialectique de la santé et de la qualité du travail.

L'objectif du mouvement syndical doit être de transformer le travail. Il s'agit de :

S'emparer de cette imbrication telle qu'elle est vécue au plus près des situations réelles, au plus profond de ce que ressentent les gens dans la réalisation du travail. De construire du collectif en partant des situations individuelles et en instituant le débat, la controverse entre professionnels sur les critères de qualité. De construire avec les professionnels qui doivent toujours être considérés comme les vrais experts du travail, du diagnostic, de l'analyse, de la revendication syndicale, de la mobilisation et de l'action, à partir du travail.

C'est ainsi que le syndicat peut aider les professionnels à reprendre la main sur leur travail, à développer à la fois leur plaisir et leur santé dans le travail.

Nous sommes loin de l'accompagnement syndical de la plainte ou de la déploration, mais dans l'action de transformation des situations concrètes de travail.

Conclusion

Le mouvement syndical est engagé actuellement dans ce combat pour la qualité du travail et la santé au travail. Sans nul doute un travail de longue haleine mais qui peut être porteur d'un renouveau du syndicalisme. C'est notre souhait et l'objectif de nos travaux.

Quelle identification des maladies éliminables et quels moyens d'action ?

Jean-Claude Aparicio syndicaliste, membre de la LDH, ex-salarié de Naphta-Chimie.

Gilbert Jean, syndicaliste, membre de la LDH, ex-salarié de la DRTE des Bouches-du-Rhône.

Dominique Bellezza, médecin du travail.

Marc Andéol, association APCME (pour la prise en charge des maladies éliminables), association de médecins généralistes du golfe de Fos.

Michel Bianco, Fondation Copernic, à l'initiative d'une pétition « Le travail tue, pour combien de temps encore ? ».

Colette Drogoz (Promémo), modérateur.

Table ronde

Marc Andéol fait observer que si l'on parle souvent de sensibiliser les ouvriers sur les risques du travail, ces derniers ont la connaissance des risques même si leur silence est parfois motivé par des questions de chômage. Le médecin doit donc faire s'exprimer cette connaissance pour pouvoir faire un diagnostic étiologique des maladies du travail. L'action de l'association ACPME (décrite dans un power point sur www.ACPE.net) est de rendre public tout poste de travail cause directe ou essentielle d'une maladie. 3000 cas sont actuellement archivés et un rapport a été fait au sous-préfet d'Istres. L'objectif est de reprendre le projet initial de la sécurité sociale en 1945 : rétablir l'équilibre patron/ouvrier et cet équilibre peut être rétabli par la publication des postes de travail provoquant des maladies.

Dominique Bellezza précise que la récupération des données par l'interrogatoire des salariés est indispensable mais doit être complétée par la visite du lieu de travail, souvent très parlante. Les données que les médecins du travail ont sur les postes de travail ne sont effectivement, ni exploitées, ni publiées.

Gilbert Jean témoigne de l'évolution sur trente-cinq années des conditions de travail sur les grands chantiers, en particulier ceux du bâtiment. Beaucoup de grandes entreprises ont disparu aujourd'hui. Ces grandes entreprises faisaient attention aux morts au travail mais on parlait peu des maladies, ni de

la part des syndicats ni de celle de l'inspection du travail. Aujourd'hui les salariés sont dans de petites entreprises qui n'ont pas même de délégué du personnel et l'on demande à l'inspection un nombre de visites sans que le qualitatif ne soit pris en compte.

Dominique Bellezza intervient sur les risques chimiques. Une législation très lourde existe et il y a un décalage entre les risques, les obligations des employeurs et la pratique. Si le support légal existe, il manque de gens pour rappeler aux employeurs leurs obligations.

Michel Bianco se demande quelle est la place de la santé au travail dans notre société. Il évoque l'accident mortel de son fils pendant son travail et la recherche des responsabilités ainsi que le jugement qui ont suivi. Il rappelle que chaque année dans le monde 2300000 personnes meurent au travail. Si ce nombre baisse chez nous, le nombre des maladies au travail augmente de façon exponentielle.

Jean-Claude Aparicio rappelle le rôle joué par les syndicats pour la santé au travail mais cela était encore possible quand le patron était présent dans l'entreprise. Actuellement ces derniers se contentent du chantage à l'emploi et en cas de licenciements n'investissent pas pour améliorer les installations. La conséquence en est une forte pollution. Finalement l'entreprise ferme et l'activité est délocalisée, les activités productrices disparaissent.

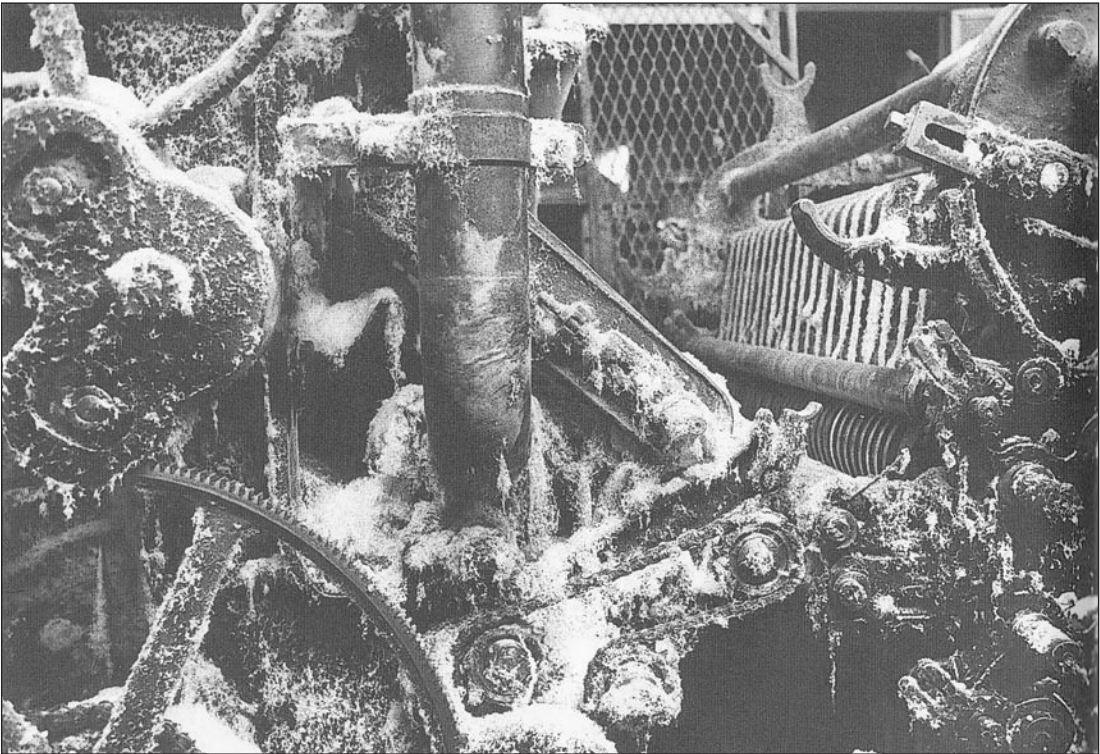
Dominique Bellezza ajoute que le premier reflexe des patrons, des grandes mais aussi des petites entreprises, est la défiance vis-à-vis des la prévention des risques. Après discussion, ils ne sont plus aussi catégoriques.

Jean-Claude Aparicio reprend sur la segmentation des actes productifs et le recours à la sous-traitance qui affaiblissent les droits des salariés.

Marc Andéol explique alors ce qu’il a constaté concernant le traitement des maladies professionnelles au niveau des statistiques de l’assurance-maladie et qui équivalait à

une manipulation car les maladies ne sont pas imputées à un poste de travail.

Les employeurs ne peuvent cependant échapper à leurs responsabilités ni au plan pénal ni pour ce qui concerne les indemnisations. Le Québec a réduit de façon drastique le nombre de morts au travail en publiant en ligne les rapports d’enquête et les suites judiciaires des accidents du travail mortels. « *Les organisations n’ont pas de mémoire, seules les personnes ont des mémoires qui déterminent leurs comportements* ».



La tragédie de l’amiante: la jolie poudre blanche qui recouvrait les machines de l’usine Amisol à Clermont-Ferrand, était une semeuse de mort ! La gravité de l’Abestose, maladie provoquée par l’amiante, n’était ignorée ni de la chambre patronale de l’amiante, ni du corps médical. Or il faudra attendre 1976, l’action d’un collectif inter-syndical de la faculté de Jussieu, la très longue grève des ouvrières d’Amisol et de trop nombreux décès pour que les pouvoirs publics prennent enfin des mesures contre l’utilisation de l’amiante (source : *CGT, Le 1^{er} siècle*, Montreuil, VO Éditions, p. 74, 1995).



Le drame de la céruse : Le blanc de céruse, couramment utilisé en peinture au début du siècle, provoquait une terrible maladie, le saturnisme, et son interdiction était réclamée par la Fédération des peintres qui écrivait : « Le blanc de céruse tue chaque année, à Paris seulement, 150 ouvriers peintres et, dans le même temps en rend fous ou irrémédiablement infirmes 1 500 autres » (*La Voix du peuple*, décembre 1901). Or, par suite des manœuvres patronales et de l’obstruction du Sénat, il faudra attendre le 1^{er} janvier 1915 pour qu’enfin l’emploi de la céruse soit légalement interdit (in *CGT, le 1^{er} siècle*, Montreuil, VO Éditions, p. 74, 1995).

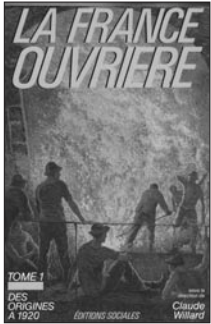
Robert Mencherini



Brigitte Hess-Fallon, Anne-Marie Simon, *Droit du travail 2012*
Paris, Sirey, 2011

À signaler et à conseiller cet *Aide-Mémoire* des Éditions Sirey par deux spécialistes du droit du travail, Anne-Marie Simon, agrégée de l’Université et avocat honoraire à la Cour et Brigitte Hess-Fallon, professeur agrégé à Aix-en-Provence. Il donne de très utiles précisions sur tout ce qui peut concerner les salariés et l’entreprise et permet de s’orienter dans un domaine, parfois très touffu et en évolution permanente. L’essentiel est évidemment la législation actuelle. Mais, ce qui ne gâte rien, l’évolution du droit du travail depuis l’Ancien régime fait l’objet d’un chapitre entier, et les diverses rubriques, depuis l’Inspection du travail jusqu’à l’emploi, en passant par le contrat de travail, la formation professionnelle, la durée du travail, la représentation des salariés, etc. bénéficient d’un bref éclairage historique. À noter, sur le thème de ce *Bulletin*, le chapitre 12 sur «La santé et la sécurité au travail» qui donne toutes les précisions à ce sujet.

Gérard Leidet



Claude Willard (dir), *La France ouvrière, des origines à nos jours, t. 1, Des origines à 1920*
Paris, Éditions sociales, 1993¹

Dans ce livre, hélas épuisé, qui traite, sur la longue durée (fin 18^e-1968) de l’histoire de la classe ouvrière, des systèmes d’idées, des mouvements et organisations qui l’ont représentée on retiendra ici le chapitre 4 de la 2^e partie rédigé par Rolande Trempé. Consacré à (la) «vie ouvrière et conscience de classe», il aborde une autre question primordiale-après celle du salaire: le besoin de sécurité. Du «laisser faire» initial de l’État libéral qui ne secourait que les indigents reconnus aux premiers recours que constitue la *mutualité*, jusqu’à la défiance de la CGT envers le mutualisme dans les années 1910², tout est articulé de façon très pertinente. L’historienne des mineurs de Carmaux rappelle que les lois votées constituent alors le «premier jalon de la législation du travail»: – les lois de 1890 donnent aux mineurs une garantie contre les accidents par la création de délégués élus à la sécurité; – celles de 1894, l’autonomie de leurs caisses de secours et l’obligation légale d’y adhérer; – la loi de 1898 crée la notion plus générale de «risques du travail» et garantit l’ouvrier contre les accidents.

Si une «relative» sécurité est apportée au monde du travail, l’État se contente de donner sa garantie et d’imposer la loi, mais il se dégage de toute participation financière. Dans leurs limites, ces lois garantissent aux ouvriers une autonomie face à la mise sous tutelle du patronat; en cela, les syndicalistes révolutionnaires ne verront pas tous, la brèche qui permettra le démantèlement progressif du paternalisme

1 Les tomes 2 et 3 de cette histoire de *la France ouvrière*, sont parus aux *éditions de l’Atelier*, en 1995 et 1997.
2 Les syndicalistes rejettent la formule de ces caisses de secours, en raison de l’importance de la cotisation, de la faiblesse des secours, des menaces qui pèsent sur le capital des retraites du petit nombre qui peut être protégé...



Stéphane Buzzi, Jean-Claude Devinck, Paul-André Rosenthal, *La santé au travail, 1880-2006*
Paris, La Découverte, «Repères», 2006

Paru dans l’excellente collection «Repères», voici un ouvrage qui introduit et développe de façon remarquable la thématique de notre journée. Les trois historiens revisitent la question de la santé au travail en distinguant plusieurs phases, du chapitre 1¹ qui rappelle les *origines de la médecine dans le monde du travail* (1880-1919) au chapitre 6 qui analyse les «*perspectives et ambiguïtés*» de la période récente. Fidèle à l’esprit de la collection, une série d’encadrés, fondés sur des sources inédites², illustre de façon didactique le propos. Au fil du récit, le drame de l’amiante, la «souffrance au Travail» et l’explosion des maladies professionnelles déclarées révèlent la crise actuelle, toujours présente malgré les conquêtes sociales, de la protection médicale des ouvriers et autres salariés. Et l’un des grands mérites de l’ouvrage de Buzzi, Devinck et Rosenthal est de nous rappeler la longue «montée en puissance» de l’hygiène industrielle, la «laborieuse reconnaissance» des maladies industrielles et de nous en montrer les racines historiques. Un livre utile à tous, du chercheur en histoire sociale au militant syndical, en passant par le citoyen



CGT, 1895-1995, le premier siècle
Institut CGT d’histoire sociale, Montreuil, VO Éditions, 1995

Dans ce bel ouvrage, à l’iconographie riche et variée, qui fut publié lors du centenaire de la CGT en 1995, la «bataille de la santé et de la vie» est évoquée par Georges Frischmann dans un chapitre bien nommé, «où la recherche du bien-être ne saurait connaître de répit». On aurait pu penser, rappelle l’auteur, que la santé des salariés, bien le plus précieux qu’ils possèdent et condition de la bonne exécution de leur tâche professionnelle, fût l’objet de la part des employeurs des précautions nécessaires à sa sauvegarde Or, de la mise en cause du travail des enfants à la réglementation du travail de nuit, de l’interdiction de la céruse à la dénonciation des cancers professionnels, de l’instauration des comités d’hygiène et sécurité à la création d’une médecine du travail, du droit d’arrêt des machines dangereuses à l’invention de la sécurité sociale il a fallu tout imposer, tout compléter, tout protéger. Afin qu’il soit possible de dire un jour avec raison: «le travail, c’est la santé».

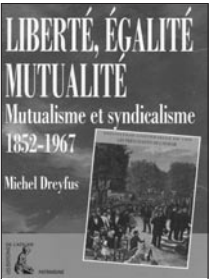


Élisabeth Labaye (coord.), *Politiques de santé, Refonder la solidarité*
Paris, Syllepse, coll. «Comprendre et Agir», 2004

En 2004, dans le contexte d’une crise profonde du système de santé et au lendemain d’une de ses «dimensions les plus tragiques» – celle des morts de la canicule de l’été 2003, l’Institut de recherches de la FSU éditait dans sa collection *Nouveaux regards* un ouvrage consacré aux politiques de santé. Ce livre présente un constat de défaillance totale du système de santé actuel et il fait des propositions pour l’amélioration de la protection sociale et du système de santé français. On privilégiera ici, dans le cadre des *Journées de Promémo*, le rappel historique du premier chapitre sur la nécessité de créer une protection sociale pour tous, ainsi que son évolution en France. Les auteurs insistent avec raisons sur la construction de «longue haleine» de la protection sociale. Et tous les aspects de cette longue histoire sont bien articulés³. On

1 Les autres chapitres évoquent l’avènement de la médecine du travail (1919-1939); l’officialisation de la médecine du travail, de la «drôle de guerre» à la Libération; *Médecine sociale, médecine d’usine* (1946-1969); le «temps des critiques» (1965-1969).
2 Citons ici notamment, *les symptômes du phosphorisme, maladie des allumettiers*; *un point de vue libéral contre la réparation des maladies professionnelles*; *la visite d’embauche au cœur de la médecine d’usine*
3 Des «contradictions» de la Révolution française à la «question sociale» du 19^e siècle qui déstabilise la société; de l’émergence des assurances sociales – un long conflit entre les acteurs sociaux – aux débuts de la protection

retiendra ici la contradiction entre les principes politiques affichés par la Révolution Française et la réalité sociale devenue progressivement intenable. Longtemps encore, la protection des individus n’aura pas d’autre support que la propriété privée. Seuls ceux qui disposent d’un patrimoine sont assurés contre les aléas de la vie (maladies, chômage, vieillesse). C’est donc bien une société dans laquelle les propriétaires et les rentiers imposent la morale de ceux qui ont des ressources à ceux qui n’en ont pas : pour se protéger il faut être prévoyant ! Cette société rejette les non-propriétaires dans l’incertitude et la précarité. Or, nous rappellent les auteurs, ce ne sont plus seulement les vagabonds qui comme sous l’ancien régime, vivent la marginalisation sociale, mais la population qui est au coeur du nouveau système productif : les ouvriers salariés, le prolétariat. Les libéraux s’opposent à la reconnaissance d’une « dette inviolable et sacrée » à l’égard des citoyens dans le besoin. La « bienfaisance » doit rester volontaire, car lui donner un caractère obligatoire revient à reconnaître des droits, et cette reconnaissance est exclue pour des raisons politiques énoncées de façon limpide – et cynique – par Thiers : « *si en effet une classe entière au lieu de recevoir, pouvait exiger, elle prendrait le rôle du mendiant qui demande le fusil à la main* ».



Michel Dreyfus, *Liberté, Égalité, Mutualité. Mutualisme et syndicalisme, 1852-1967*

Paris, L’Atelier, 2001



Michel Dreyfus, *Une histoire d’être ensemble. La MGEN 1946-2006*

Paris, Jacob Duvernet, 2006



Michel Dreyfus, Michèle Ruffat, Vincent Viet, Danièle Voldman et Brunot Valat, *Se protéger, être protégé, une histoire des Assurances sociales en France*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007

Parallèlement à ses travaux sur le syndicalisme et les « partis ouvriers »¹, Michel Dreyfus s’est penché avec rigueur sur une histoire alors balbutiante : « *pendant longtemps les mutualistes n’ont manifesté aucune demande sociale sur leur histoire* », nous rappelle l’historien. Les trois ouvrages cités ici témoignent de chantiers mis en œuvre autour de l’histoire de la protection sociale. Le premier retrace l’histoire de la mutualité en France et celle de ses « rapports complexes » avec le syndicalisme. Des rapports, nous dit Dreyfus, longtemps nourris de « rejet, de mépris et d’ignorance » mais qui vont peu à peu évoluer². A la vieille question³ – pourquoi mutualistes et syndicalistes, ces « enfants de la Révolution industrielle », ont-ils suivi en France, au 19^e siècle des trajectoires si différentes ? – les ouvrages de Michel Dreyfus apportent des réponses stimulantes. Au-delà d’une « exception française » bien analysée, l’histoire de la mutualité dans ses rapports contradictoires avec le syndicalisme permet de bien comprendre « en creux » celle du syndicalisme donnant au lecteur des apports renouvelés sur notre histoire sociale.

Avec l’histoire de la *MGEN-1946-2006*, Michel Dreyfus évoque cette « fille de la Libération, du syndicalisme enseignant et de la Sécurité sociale ». Une belle occasion d’illustrer les rapports ici « entrelacés » entre syndicalisme et mutualité. L’occasion aussi de rendre un bel hommage à tous ces militants, ceux du vieux Syndicat national des instituteurs, militants syndicaux *et* mutualistes, dans une période où le SNI aura été sur plusieurs décennies un « riche creuset » de militants sociaux.

Enfin, l’ouvrage collectif paru aux presses universitaires de Rennes revient sur ces questions

.....

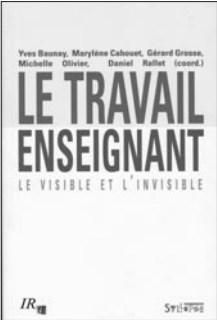
sociale ; jusqu’aux extensions et remises en cause qui se succèdent depuis 1945

1 Citons Notamment son *Histoire de la CGT*, Bruxelles, Complexe, coll. « Questions au 20^e siècle », 1995 ; *L’Europe des socialistes*, Bruxelles, Complexe, 1991 ; *PCF, crises et dissidences*, Bruxelles, Complexe, 1989.

2 Les relations entre syndicalistes et mutualistes vont commencer à se normaliser aux lendemains de la Libération. M. Dreyfus, *op. cit.*, p. 15.

3 Posée par Henri Hatzfeld en 1971, *ibid*, p 15.

qui ont « hanté la fin du 19^e siècle français » : comment se protéger contre les aléas de l’existence ? Comment se prémunir contre la maladie, l’accident, la vieillesse ? S’appuyant sur les résultats d’une enquête menée par les correspondants départementaux de l’institut d’histoire du temps présent le livre montre bien le passage de l’époque très inégalitaire, avant 1914, où « se protéger était plus important que protéger », à une autre période, celle de la création et du développement des assurances sociales¹ par les pouvoirs publics : « protéger devenait alors aussi nécessaire que se protéger ».



Yves Baunay, Marylène Cahouet, Gérard Grosse, Michelle Olivier, Daniel Rallet, *Le travail enseignant. Le visible et l’invisible*

Paris, Syllepse, coll. « Comprendre et Agir », 2010

Le travail enseignant est peu visible. Il n’en est pas moins réel et pénible. Ce livre veut donner à voir l’invisible, souligner les tensions et les évolutions. Il veut le faire en croisant, avec le regard et l’analyse de chercheurs, la parole et les témoignages d’enseignants et de militants rencontrés pour certains lors des stages et des forums animés par le chantier « Travail » de l’Institut de recherches de la Fédération syndicale unitaire (FSU). Mais ce dévoilement n’a pas pour finalité la déploration. Il ne vise pas non plus à placer les enseignants dans un quelconque classement des métiers les plus pénibles ou les moins reconnus. Il est indissociable de la volonté de transformer ce travail que l’on rend visible. Le transformer, parce que derrière ce travail, il y a des hommes et des femmes, de la souffrance parfois qui dévore le reste de l’existence mais aussi des satisfactions qui l’illuminent. Il est urgent de faire du travail réel un objet non seulement d’analyse mais de revendications et de luttes, comme le montrent les expériences syndicales de réappropriation du travail. Ce livre est le fruit de l’activité du chantier « Travail » de l’Institut de recherches de la FSU. La postface est de Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU.

Enfin, la revue *L’Histoire* dans sa parution d’octobre 2011, consacre son dossier à la thématique « Travail, malédiction ou libération ? ». Un article a retenu ici particulièrement notre attention, celui de P.-A. Rosenthal, « Maladies professionnelles, le plomb et la poussière ».

Marcel Debelley

Dorothee Ramaut, *Journal d’un médecin du travail*

Paris, J’ai lu, Paris, 2007, 124 pages

Pour la première fois, un médecin du travail a témoigné publiquement sur son expérience professionnelle. Pendant 20 ans, Dorothee Ramaut a assuré, dans un hypermarché qui emploie 480 personnes, une ou deux vacations par semaine pour ses consultations.

On découvre la réalité du travail quotidien de cette femme, soucieuse de respecter le secret médical et le devoir de réserve, consciente de sa responsabilité et de l’importance de son action dans une structure où le seul critère est le chiffre des ventes, où la solidarité est absente, où elle-même est insidieusement ou ouvertement l’objet de vexations et de menaces.

On découvre aussi sa solitude, face aux craintes des employés et à leur difficulté à parler de leurs problèmes, face à la timidité des délégués du personnel et des syndicats et aux possibilités limitées d’intervention de sa propre direction, de l’inspection du travail, du Comité d’entreprise ou du Comité hygiène et sécurité. C’est pourtant à travers ses interventions obstinées dans ce dernier organisme qu’elle parviendra à se maintenir dans l’entreprise, à faire reconnaître son professionnalisme et à faire respecter sa fonction, à limiter quelque peu le harcèlement systématique, à introduire des mesures de prévention et à obtenir une certaine circulation de l’information.

Dorothee Ramaut a découvert que la souffrance au travail et le harcèlement moral touchent

.....

1 Liées au contrat de travail, et destinées par là même à préserver la force de travail.

également les cadres, qu'on imagine facilement forts et formatés sur le moule de l'entreprise. Les chefs de rayons, par exemple, qui travaillent souvent, au mépris de leur santé, au-delà de ce qui leur est demandé, sont pris entre la direction, les chefs de secteur et les employés «de terrain». Acteurs de l'application brutale des méthodes de management en vigueur dans l'entreprise, ils sont en même temps exposés au doute et à la souffrance, tel ce chef malade d'avoir reçu l'ordre de licencier un employé exemplaire faussement accusé de vol, ou tel autre se sentant coupable de devoir imposer un changement de poste et des horaires anormaux à tout employé au retour d'un congé maladie ou accident du travail.

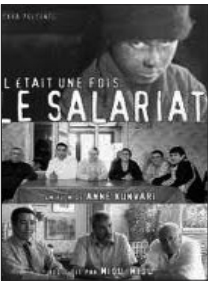
Un journaliste du *Monde* a écrit que le journal tenu pendant 8 ans par Dorothee Ramaut «fait froid dans le dos». Plus encore que les autres branches, la grande distribution utilise en effet tous les moyens de pression pour atteindre ou dépasser les objectifs fixés. La description de cette réalité n'est pas le moindre intérêt de cet ouvrage courageux.

Filmographie

Gérard Leidet

Il était une fois le salariat, réalisation : Anne Kunvari, partie 1 : 1906-1975 : Le temps de l'espoir; partie 2 : 1976-2006 : Le temps du doute

Un documentaire en deux parties (2006), Produit par Iskra, 2 x 52 minutes, Voix de Miou miou. En association avec France 5.



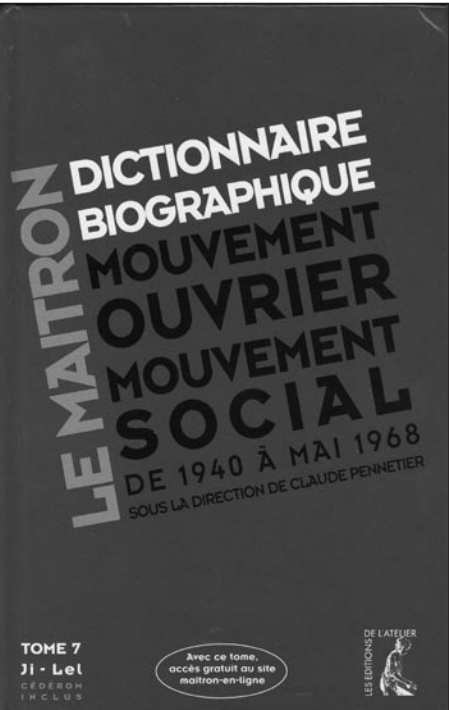
De 1906 à aujourd'hui, le film raconte cent ans d'histoire du salariat. Ces cent ans ont vu naître un droit du travail protecteur, la sécurité sociale, la retraite, les congés payés, le contrat à durée indéterminée... Le salariat moderne s'est construit à force de combats et de transformations économiques et politiques. La première partie du film montre bien les enjeux de la santé au travail : à la fin du 19^e siècle, les ouvriers, enfants et adultes, étaient exposés et eseuilés face aux dangers professionnels et à la maladie.

Alors comment et pourquoi les conditions de l'homme au travail ont-ils changé? Comment et pourquoi est née cette notion de salarié et comment ont évolué les rapports salariés/patrons. Quel fut le rôle de l'état dans ces évolutions? Tous ces aspects sont abordés dans ce remarquable documentaire en deux parties qui retrace de manière très claire et synthétique les moments clés de cette histoire du salariat en France, depuis son émergence à la fin du 19^e siècle jusqu'à nos jours. Un projet ambitieux réussi car la période s'étend sur un siècle.

Le film, de facture assez classique, (alternance de documents d'archives, d'interventions de de trois spécialistes du monde du travail ¹⁾) donne également la parole à d'anciens salariés de différents milieux sociaux (ouvriers, employés de banque, cadres chez IBM). Il montre l'amélioration constante du statut des salariés : partis d'une situation profondément misérable au début du siècle dernier, ils conquièrent peu à peu les droits protecteurs fondamentaux, à l'image du coureur franchissant les haies qui ouvre chacune des sept séquences.

La conclusion du film analyse de façon critique la période récente ; depuis trente ans, les statuts protecteurs sont remis en cause : chômage de masse, flexibilité, précarité, protections sociales en danger... l'univers des salariés est bouleversé. Après le temps des avancées, est-ce déjà le temps des reculs? Notre conclusion sera porteuse de plus d'espoir : voilà un film indispensable pour nous aider à se remémorer les moments forts de cette histoire du salariat en France et par conséquent à mieux comprendre les enjeux actuels et futurs de la «question sociale»

.....
1 Avec, pour le premier volet, le sociologue Robert Castel, l'historien Jean-Pierre Le Crom et le spécialiste du droit du travail Jacques Le Goff, dont on peut apprécier les efforts de nuance dans l'analyse.



HISTOIRE
Éloge et mémoire
du peuple militant

Le Maitron, panthéon du mouvement ouvrier et social, s'agrandit. Avec ce septième tome, y entre une pléiade de personnalités qui ont marqué l'histoire de la fin du XX^e siècle.

LE MAITRON, DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU MOUVEMENT OUVRIER-MOUVEMENT SOCIAL De 1940 à mai 1968, tome 7, de Ji à Lel. Sous la direction de Claude Pennetier. Les Éditions de l'Atelier/les Éditions ouvrières, Paris, 2011, 464 pages, un cd-rom inclus, 65 euros.



Jean Maitron (1910-1987), historien français et fondateur de l'histoire ouvrière.

Nous suivons avec passion l'aventure obstinée du Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier. Jean Maitron, en 1955, s'attela à cette tâche hors du commun, comparable, en ce qui concerne l'histoire politique et sociale du mouvement ouvrier, à ce que furent le Littré pour la langue, le Larousse, puis le Robert pour les dictionnaires généralistes.

Elle se poursuit sous la direction de Claude Pennetier, avec la même originalité et la volonté d'animer une pléiade d'auteurs et de correspondants, rédacteurs de déjà quelque 130 000 notices biographiques de militants célèbres ou méconnus depuis 1789. Sans compter de nombreuses incursions hors de France, le tout réuni dans une collection internationale, tels les dictionnaires marocain et algérien.

Voici que paraît le tome 7 de la série, de Ji à Lel, période allant de 1940 à mai 1968, qui comptera un total de 12 volumes.

Parce que nous sommes à l'ère numérique, une nouvelle étape commence : l'acheteur du tome 7 acquiert non seulement l'ouvrage, qui recense 400 principales biographies, un cd-rom qui en contient 3 000, mais aussi le droit d'accéder gratuitement pendant un an à la totalité du dictionnaire en ligne.

La guerre, la Résistance, la guerre froide et ses divisions, les guerres de décolonisation, l'irruption du féminisme et Mai 68 marquent une période particulièrement riche pour des biographies de militants, dont nombre sont encore bien vivants. Les 70 auteurs et 300 correspondants qui apportent leur pierre au tome 7 ont donc exploré de nouvelles dimensions d'action comme les champs associatifs et culturels, et de nouvelles

catégories comme les étudiants, les cadres et les techniciens.

En conséquence, des personnalités très diverses font leur entrée au panthéon du Maitron. Citons Jean Kanapa, Henri Krasucki, Alain Krivine, Pierre Juquin, Pierre Joxe, Jack Lang, Paul Laurent, mais aussi l'historien Jacques Julliard, les philosophes Georges Labica et Claude Lefort, le docteur Fernand Lamaze, initiateur en France de l'accouchement sans douleur, le journaliste Samuel Lachize et tant d'autres. On ne ressort pas de sitôt d'une plongée dans les pages de ce dictionnaire hors du commun.

NICOLAS DEVERS-DREYFUS

Le Bulletin de
PROMEMO
Provence, Mémoire et Monde ouvrier



■ Editorial. À propos du sport et du mouvement ouvrier
Robert Mencherini

*Dossier : Sport et mouvement ouvrier :
l'exemple du football*

■ Sport et mouvement ouvrier : sport populaire et sport
socialiste et communiste en France et en Italie de 1914 à
la fin des années 1950
Paul Dietschly

■ Les mineurs à la conquête du football. Modernisation
sportive et construction identitaire dans le monde ouvrier
français (années 1920-années 1960)
Marion Fontaine

■ Le football et l'identité minière dans le bassin
gardannais (1918-2090)
Gael Poussardin

■ Les terrains politiques du football dans l'ouest breton
(des années 1900 aux années 1980)
François Prigent

Table ronde

■ Qu'est devenu le sport pour tous ?

Deux tours sur le web ouvrier

■ We are football, *Patrick Hautière*

■ Le site de la FSGT 13, *Rémy Naze*

■ Notes de lectures, *Gérard Leidet*

Robert Mencherini

Résistance et Occupation (1940-1944)
Midi rouge, ombres et lumières. 3

UNE HISTOIRE POLITIQUE ET SOCIALE DE MARSEILLE
ET DES BOUCHES-DU-RHÔNE DE 1930 À 1950



Syllepse